

Le témoignage

In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 62-63, juin 1986. L'illusion biographique. pp. 3-29.

Citer ce document / Cite this document :

Pollak Michael, Heinich Nathalie. Le témoignage. In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 62-63, juin 1986. L'illusion biographique. pp. 3-29.

doi : 10.3406/arss.1986.2314

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1986_num_62_1_2314

Résumé

Le témoignage.

Une analyse comparative de différents types de témoignages de rescapées du camp d'Auschwitz-Birkenau, de la déposition judiciaire aux récits de vie recueillis dans le cadre d'un projet d'histoire orale en passant par l'ouvrage à caractère autobiographique, montre que le recours à chacune de ces différentes formes de témoignage implique un contenu différent quant à ce qui est rapporté, et un sens différent quant à sa fonction (de la restitution de faits jusqu'à la reconquête d'un sentiment d'identité). Une telle analyse permet de montrer comment l'échantillonnage, la méthode et l'objet analysé se conditionnent réciproquement : si, de ces trois éléments constitutifs d'une construction scientifique, un seul varie, les deux autres changent aussi. Cette démarche permet donc de resituer par rapport aux matériaux empiriques qui les autorisent ou interdisent les différentes interprétations théoriques sur la survie en situation extrême, dont celles de Bruno Bettelheim et de Terrence Des Près représentent les deux grands pôles opposés. Ainsi on peut éclairer certains problèmes qui ont été mal posés dans cette littérature.

Abstract

Testimony.

A comparative analysis of various types of testimonies by survivors from Auschwitz-Birkenau, ranging from legal depositions to autobiographical writings and life stories collected in the context of an oral history project, shows that recourse to each of these different forms of testimony implies a different content as regards what is related, and a different meaning as regards its function (ranging from the reconstitution of events to the regaining of a sense of identity). Such an analysis makes it possible to show how sampling procedures, the method, and the object analysed are mutually interdependent : if any one of these three constitutive elements of a scientific construct varies, then the other two also change. By this means one is able to reassess how the various theoretical interpretations of survival in situations of extremity (in which the theories of Bruno Bettelheim and Terrence Des Pres represent the two opposing poles) stand in relation to the empirical material which supports or contradicts them. It thus becomes possible to shed light on certain problems which have not been adequately addressed in this literature.

Zusammenfassung

Das Zeugnis.

Die vergleichende Analyse verschiedener Typen von Zeugnissen Überlebender des Konzentrationslagers Auschwitz-Birkenau — Gerichtsakten, autobiographische Schriften, Lebensbeschreibungen, die im Rahmen eines Oral-history-Projekts gesammelt wurden — belegt, daß der Rückgriff auf eine dieser Formen von Zeugnissen einen jeweils anderen Inhalt des Berichteten und einen jeweils anderen funktionalen Sinn impliziert (von der Wiederherstellung der Fakten bis zur Wiedererlangung eines Identitätsgefühls). Anhand einer solchen Analyse läßt sich zeigen, wie Stichprobenauswahl, Methode und analysiertes Objekt sich wechselseitig bedingen : bei Änderung eines dieser drei für die wissenschaftliche Konstruktion konstitutiven Elemente ändern sich auch die beiden anderen. Durch ein solches Vorgehen wird es möglich, die unterschiedlichen theoretischen Deutungen des Überlebens in Extremsituationen, deren beide entgegengesetzte äußerste Pole die Deutungen von Bruno Bettelheim und von Terrence Des Pres bilden, in Bezug auf das empirische Material, durch das sie bestätigt bzw. widerlegt werden, neu zu situieren. Auf diese Weise lassen sich einige in dieser Literatur mangelhaft gestellte Probleme erhellen.

LE TEMOIGNAGE*

«Le témoignage est fragile,
comme nous-mêmes le resterons toujours».
Louise Alcan, 1980.

Toute expérience extrême est révélatrice des constituants et des conditions de l'expérience «normale», dont le caractère familial fait souvent écran à l'analyse. Dans notre recherche, l'expérience concentrationnaire, en tant qu'expérience extrême, est prise comme un révélateur de l'identité comme image de soi pour soi et pour autrui. Les conditionnements associés à une classe particulière de conditions d'existence produisent des systèmes de dispositions durables et transposables, des principes générateurs et organisateurs des pratiques et des représentations. La conformité et la constance des pratiques à travers le temps que produit l'habitus (1) indiquent sa proximité phénoménologique avec la notion d'identité, dont les signes distinctifs sont la cohérence et la continuité physique et psychique de l'individu. L'habitus d'une personne génère toutes les manifestations qui permettent de l'identifier, de la reconnaître parmi toutes les autres. En même temps, et dans la mesure où les habitus sont l'incorporation de la même histoire partagée par un groupe, «les pratiques qu'ils engendrent sont mutuellement compréhensibles [...] et dotées d'un sens objectif à la fois unitaire et systématique, transcendant aux intentions subjectives et aux produits conscients-individuels et collectifs» (2).

C'est ainsi qu'émerge un sens commun, qui enlève à chaque individu pris séparément une part du souci existentiel de son identité. Celle-ci ne devient une préoccupation et, indirectement, un objet ouvert à l'observation sociologique, que là où elle ne va plus de soi, lorsque le sens commun n'est plus donné d'avance et que les habitus des acteurs en place, donc leurs histoires individuelles, sont marqués de trop de divergences pour permettre une compréhension réciproque quasi automatique. Il

*Recherche réalisée pour la Mission Recherche-Expérimentation (MIRE) du Ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale.

1—P. Bourdieu, *Le sens pratique*, Paris, Éd. de Minuit, 1980, p. 91.

2—*Ibid.*, p. 97.

n'est pas étonnant alors que les objets empiriques de presque toutes les études sur l'identité soient pris dans des situations de transition ou de traumatismes qui placent les individus en rupture avec leur monde habituel. L'approche biographique devient alors un instrument d'investigation privilégié.

En sciences sociales, le choix d'approches qualitatives, s'appuyant sur des techniques de type ethnologique ou sur des entretiens libres, répond souvent à des problèmes de délimitation de la population étudiée, ainsi qu'à un manque de connaissances préalables. Ce sont donc les caractéristiques de la population en question, bien plus que des présupposés idéologiques et méthodologiques en faveur du «qualitatif» et contre le «quantitatif», qui imposent une approche par récits de vie (3). En effet, la méthode biographique en sciences sociales a donné lieu aux résultats les plus probants lorsqu'elle a été appliquée aux phénomènes de l'acculturation, de l'immigration et des rapports inter-ethniques, et aux moments forts du changement social et économique — chaque fois donc qu'un groupe social doit s'adapter à un contexte nouveau et redéfinir son identité et ses rapports avec d'autres groupes (4). C'est donc dans ces mêmes domaines que le concept de l'identité a trouvé une application sociologique.

Les déportés ont eu à affronter doublement ce problème : l'arrestation et la déportation les a d'abord coupés de leur milieu familial et social habituels, pour les placer ensuite dans un univers carcéral extrême et totalitaire, dont la population était composée d'une multitude de groupes linguistiques d'origines sociales et nationales extrêmement différentes. En outre, si la résistance à l'expérience concentrationnaire implique le main-

3—Cet aspect de l'adéquation entre objet et méthode semble être sous-estimé par Maurizio Catani, Suzanne Mazé, *Tante Suzanne. Une histoire de vie sociale*, Paris, Les Méridiens, 1982, pp. 27 sq. ; ce que dit Howard S. Becker sur les difficultés d'étude des «déviantes» s'applique plus généralement à toute population aux contours «flous» et difficile d'accès (H. S. Becker, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, A. M. Métailié, 1985, pp. 191 sq.).

4—Martin Kohli a analysé les temps forts des méthodes biographiques en sciences sociales. *Wie es zur 'biographischen Methode' kam und was daraus geworden ist. Ein Kapitel in der Geschichte der Sozialforschung, Zeitschrift für Soziologie*, X, juillet 1981, pp. 273-293 ; l'histoire orale a repris la méthode biographique ces dernières années. Elle reprend également certains problèmes posés en sociologie dans les années 1920 et 1930.

tien de la permanence de soi dans des conditions où elle est extrêmement difficile à assurer du fait de la tension, pouvant aller jusqu'à l'antinomie, entre la défense de l'intégrité physique et la préservation de l'intégrité morale, cet effort s'impose non seulement pendant la période d'internement, mais également après. En effet il est rare que les rescapés aient retrouvé intact leur environnement familial et amical à leur retour des camps, ce qui imposait à nouveau d'importants efforts de réadaptation à la vie ordinaire, venant s'ajouter au poids de souvenirs envahissants. C'est dire la difficulté pour les déportés de maintenir intact leur sentiment d'identité et aussi combien, dans ces conditions, tout témoignage sur cette expérience met en jeu non seulement la mémoire, mais aussi une réflexion sur soi. C'est pourquoi les témoignages doivent être considérés comme de véritables instruments de reconstruction de l'identité, et pas seulement comme des récits factuels, limités à une fonction informative.

Mais la gravité des problèmes d'identité qu'a pu provoquer la déportation est justement ce qui, souvent, empêche les victimes d'en rendre compte. Le silence délibéré, qui fait obstacle à toute recherche visant à reconstruire la logique des adaptations successives à des ruptures radicales dans le déroulement d'une vie, est sans doute l'indicateur le plus saillant du caractère doublement limite de l'expérience concentrationnaire : à la limite du possible et, de ce fait, à la limite du dicible. Ne peuvent ainsi en parler de façon crédible que ceux qui l'ont subie, alors que l'effort pour l'oublier ou ne pas l'évoquer publiquement peut être une condition pour surmonter ce passé.

Cette contradiction s'exprime dans l'entretien d'une rescapée du camp d'Auschwitz-Birkenau qui dit à quelques minutes d'intervalle : « Dans le camp nous nous sommes souvent dit : il faut tout enregistrer et tout dire à notre retour » puis, évoquant son retour : « La seule chose à laquelle j'ai pensé, c'était tout oublier et refaire ma vie ». Autre exemple de cette tension constitutive de beaucoup de récits de déportés : « Je crois vraiment qu'il est très difficile de raconter la déportation parce que chaque personne a vécu une chose différente, tellement particulière que ce n'est pas possible de la transmettre » (5).

C'est pourquoi la volonté de témoigner ressentie pendant la détention n'a produit finalement qu'un nombre relativement restreint de témoignages. De sorte qu'avant même de s'interroger sur les conditions qui rendaient possible la survie, on est en droit de se demander ce qui rend possible le témoignage. Pour interpréter le corpus des témoignages écrits et recueillis par voie d'entretiens, il faut s'interroger sur leurs différentes formes, de la déposition judiciaire au récit de vie sollicité, en passant par l'ouvrage ou l'article à caractère autobiographique, ou encore les entretiens recueillis dans le cadre d'une enquête quantitative (6). Chacun de ces documents résulte de la rencontre entre la disposition du survivant à parler et les possibilités d'être écouté. Entre celui qui est disposé à reconstruire son expérience biographique et, ceux qui le sollicitent de le faire ou sont disposés

à s'intéresser à son histoire, s'établit une relation sociale qui définit les limites de ce qui est effectivement dicible. La rareté des témoignages produits spontanément en dehors de sollicitations officielles (d'ordre judiciaire, scientifique ou historique) est un premier indicateur des contraintes d'énonciation. Car, si l'expérience concentrationnaire est à la fois ce qui fait parler les survivants et ce qui, en principe, donne à leur histoire particulière un intérêt plus général et justifie une attention spéciale, il n'en reste pas moins que leur prise de parole, loin de les « grandir » comme c'est le cas pour d'autres « grands témoins » historiques, risque de réactiver les expériences traumatisantes des événements de ce passé qui restent incompatibles avec l'image qu'ils ont d'eux-mêmes ou leur sentiment d'identité. La réalité des camps était avilissante : comment décrire avec pudeur et dignité des actes qui ont avili et humilié la personne ? La prise de parole correspond souvent, alors, au désir de surmonter une crise d'identité en nommant ou en décrivant les actes mêmes qui en furent la cause. Mais à ces rares cas de tentatives de libération par la parole, qui dépendent en outre des possibilités objectives de la rendre publique, s'oppose le silence du plus grand nombre.

La réflexion sur les témoignages de survivants des camps de concentration renvoie ainsi au problème du silence. Car, loin de dépendre de la seule volonté ou de la capacité des témoins potentiels de reconstituer leur expérience, tout témoignage tient aussi et surtout aux conditions sociales qui le rendent communicable, conditions qui évoluent dans le temps, et qui varient d'un pays à l'autre. Mais cette possibilité même de rendre publics ses souvenirs conditionne à son tour le travail réalisé pour surmonter les crises d'identité qui sont à l'origine de la nécessité, et de la difficulté, de témoigner.

Démarche historique et réflexion sociologique

L'analyse doit, par conséquent, prendre en compte tout l'éventail des différentes formes de témoignage, dans la mesure où celles-ci conditionnent l'étendue et la nature des informations recueillies. C'est pourquoi, afin de garantir un minimum d'unité à ces différents types de témoignages sur les conditions d'internement, mais aussi en raison du travail très lourd qu'implique une analyse fine du contenu et des formes de ces documents,

6—Pour cette comparaison systématique de différents corpus de témoignages et des interprétations qu'ils permettent, on a analysé : des dépositions judiciaires ainsi que celles recueillies par une commission historique concernant le camp d'Auschwitz-Birkenau, conservées dans les archives du Centre de documentation juive et contemporaine (CDJC) et de l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP) ; les écrits autobiographiques de rescapés du camp de femmes d'Auschwitz-Birkenau, en anglais, français et allemand ; des entretiens d'histoire de vie recueillis également auprès de rescapées de ce même camp. Chacun de ces types de témoignages s'adresse à des publics différents et est issu de contextes spécifiques.

5—V. Pozner, *Descente aux enfers. Récits de déportés et de SS d'Auschwitz*, Paris, Julliard, 1980.

on a choisi de se limiter au camp de femmes d'Auschwitz-Birkenau.

Face à un tel matériel, l'historien va être porté à poser d'abord le problème de la véracité de ces sources. De tout ce matériel, il ne retiendra alors que ce qui peut être confirmé par recouplement avec d'autres sources. Ainsi, constatant que, «du côté des victimes, la documentation est des plus réduites», Miriam Novitch, dans son étude sur l'histoire de la déportation et de la résistance des juifs grecs, écrit : «Sachant que tout témoignage est sujet à caution, nous nous sommes efforcés d'interroger plusieurs personnes sur le même sujet et de vérifier les faits racontés au moyen d'autres sources» (7). En procédant ainsi, on élimine ce qui ne peut pas être confirmé par une pluralité de sources, dans le but de restituer le noyau dur de ce qui s'est réellement passé. Mais on risque par là même d'occulter la tension, constitutive des témoignages sur la déportation, entre dicible et indicible, s'interdisant ainsi, comme on le verra, de poser des questions importantes sur l'expérience concentrationnaire. Au contraire, la problématique sociologique suppose que *tout* document a un sens, y compris les documents que les historiens abandonnent au nom de la crédibilité, à condition de re-construire le système de repérage de ce sens.

Plutôt que de concentrer l'attention directement sur l'information factuelle, on se propose donc de soumettre un corpus constitué de formes très diverses de témoignages à une analyse sociologique préalable. Une telle analyse tend à intégrer dans la réflexion tout ce que dit le matériel disponible, après avoir replacé chaque document dans le contexte de sa production et de ses destinataires présumés ou réels, de façon à établir un va-et-vient permanent entre matériaux empiriques et construction théorique. Elle porte donc indissociablement sur les faits relatés, sur la position du narrateur et ses liens avec les destinataires, ainsi que sur les formes choisies pour rendre compte de l'expérience.

L'échantillonnage spontané des témoignages

Ce travail préalable paraît d'autant plus nécessaire que l'expérience concentrationnaire résiste à toute tentative visant à obtenir une représentativité statistique, ce qui laisse planer le doute sur une interprétation générale. Qu'il s'agisse du choix des témoins à comparaître dans les procès ou devant des commissions historiques, du corpus constitué par des écrits autobiographiques ou des récits de vie recueillis 40 ans plus tard par entretiens, le «biais» principal de tout échantillon, à savoir la survie physique du témoin, radicalise à l'extrême

ce problème propre à toute enquête qu'est la déperdition d'information et, surtout, de représentativité de l'échantillon par une «sélection» spontanée de la population étudiée, due aux caractéristiques de l'objet (ici, des individus placés en situation d'extermination) et non aux outils méthodologiques de l'enquête. On sursautera, bien entendu, devant le «cynisme» de ces propos, dont le caractère psychologiquement ou moralement inacceptable culmine avec l'emploi du terme «sélection», utilisé ici dans le registre de la technique d'échantillonnage alors qu'on est également autorisé à le lire dans celui d'une entreprise de génocide et d'assassinat à grande échelle.

Or l'apparent cynisme de la formulation ne fait ici que systématiser, en le rendant plus évident, le processus qui consiste à étudier «scientifiquement», c'est-à-dire froidement et à distance, des choses qui suscitent les réactions affectives les plus extrêmes, et qui sont d'ordinaire abordées dans le registre «chaud» de la révolte, de la dénonciation ou de l'indignation. Par son caractère extrême, un tel objet met en évidence le propre de toute démarche scientifique qui est, pour employer une image, de produire du froid là où souffle le chaud (particularité beaucoup plus visible dans les sciences sociales, qui travaillent par définition «à chaud», que dans les sciences de la nature) — ou encore, pour reprendre le terme de Norbert Elias, d'imposer du «détachement» là même où l'objet étudié appelle spontanément une extrême «implication» (8).

Cependant, la survie physique du témoin n'est pas le seul «biais» qui affecte les divers échantillons spontanés. Il en va de même de la survie psychique et morale, et de la définition de l'identité qui en résulte. Le travail pour surmonter les traumatismes peut impliquer le refoulement de souvenirs singuliers ou leur intégration dans un discours très général sur les différentes souffrances infligées, assorti de l'oubli des repères — noms propres, situations ou événements particuliers — qui le singulariseraient.

Mais plus fréquent sans doute, et par définition moins visible, est le silence qui, différent de l'oubli, peut être choisi comme un mode de gestion de l'identité selon les possibilités de communication de cette expérience extrême. On peut en donner pour exemple le silence fréquent des juifs allemands ou des DP (9) qui ont choisi de rester

8—N. Elias, *Problems of Involvement and Detachment*, *British Journal of Sociology*, VII, 3, 1956, pp. 226-252. Dans notre cas, même une historiographie engagée qui «estime que rien, ni le temps, ni les réparations, ni les cérémonies expiatoires, ne sauraient effacer les crimes indicibles perpétrés par les Allemands», n'échappe pas entièrement à cet effet de mise à distance qu'opère la construction scientifique dans la mesure même où elle se voit contrainte de soumettre les faits relatés et la parole des survivants au même doute méthodique que toute autre source (voir la préface de Georges Wellers à l'ouvrage de Miriam Novich, *op. cit.*).

9—A la fin de la guerre on comptait 50 000 juifs survivants sur le territoire de l'ancien Reich allemand, dont 20 000 sont morts les premières semaines après leur libération. Aux quelques 10 000 juifs allemands qui ont survécu s'ajoutèrent, entre 1946 et 1947, plus de 110 000 juifs des pays de l'Est, vivant, pour la plupart, dans des camps spécifiques de réfugiés. Ces «personnes déplacées» (*displaced persons*) ont presque toutes choisi l'émigration, en Israël ou aux États-Unis. Cf. W. Jacobmeyer, *Jüdische Überlebende als «Displaced Persons»*, *Geschichte und Gesellschaft*, 9, 3, 1983, pp. 421 sq.

7—M. Novitch, *Le passage des Barbares*, Nice, Presses du Temps Présent, s.d., p. 5. Tout aussi restrictif est Benzion Dinur, un des éditeurs de la série de l'Institut Yad Washem, qui dit que l'objectivité de chaque témoignage qui construit le passé à partir du présent doit être examinée avec soin. B. Dinur, cité in L. L. Langer, *Versions of Survival*, Albany, State University of New York Press, 1982, p. 3.

en Allemagne au retour des camps. De même le fait d'avoir trouvé, dans le corpus des écrits biographiques de rescapées du camp d'Auschwitz-Birkenau, une seule Allemande, une Tchèque, deux Autrichiennes, quatre Polonaises, cinq Hongroises mais, par contre, neuf Françaises, indique (à côté d'autres facteurs proprement culturels, tels que la propension à l'écriture), une possibilité de réinsertion et de réajustement à la vie sociale au retour des camps plus favorable en France que dans les autres pays, où le retour s'est souvent traduit par une émigration (et, de façon massive, vers les États-Unis et Israël), avec tous les problèmes matériels et symboliques (re-conquête d'une identité, y compris parfois au sens le plus administratif du terme) que cela comporte. Mais si le silence peut indirectement témoigner des divers modes de gestion de l'identité qui résultent du travail de réajustement au monde ordinaire (et dans ce cas, le silence a toutes chances d'être absolu, portant sur le *fait* même de communiquer), il peut également traduire la difficulté de faire coïncider le récit avec les normes de la morale courante (et le silence portera alors plutôt, à l'intérieur d'une prise de parole, sur le *contenu* de ce qui sera communiqué). Ces normes prédéterminent les actes de parole par un ensemble de règles et d'impératifs, générateurs de sanctions et de censures spécifiques, qui seront d'autant plus importantes que les faits sanctionnés relèveront davantage du droit, et plus seulement de la morale. Il ne s'agit plus dans ce cas de savoir si un déporté a la possibilité physique de témoigner, mais s'il en a la capacité éthique. Autrement dit, tout témoignage se situe sur un espace du dicible, que limitent le silence absolu par la destruction physique (et ce sont les millions de déportés qui ne témoignent que par leur mort) et les silences partiels dus à la destruction des dispositions «morales» (i.e. psychiques, sociales, éthiques, etc.) autorisant le témoignage. C'est à la lumière, si l'on peut dire, de ces zones d'ombre qu'il convient de considérer la déformation, voire l'obscurité, qui caractérisent ces témoignages.

Il suffit de rappeler, pour illustrer ce phénomène, la disproportion entre plus d'un million trois cent mille personnes directement sélectionnées, à leur arrivée, pour les chambres à gaz sans être enregistrées, les 405 000 déportés enregistrés au camp d'Auschwitz, les 66 020 déportés comptés en janvier 1945 au dernier appel avant l'évacuation du camp, les 5 000 trouvés par les troupes soviétiques à la libération du camp et ceux qui ont laissé un témoignage, sous une forme ou sous une autre, et qu'on évalue à moins de 2 % de tous les survivants (10).

C'est le thème de la «compromission» qui illustre le plus crûment les contraintes morales qui empêchent souvent une prise de parole publique. Bien que les faits «compromettants» soient partie prenante de la distorsion de l'intégrité morale et de l'identité infligée par le camp, c'est là un thème difficilement approché par les sujets eux-mêmes et par ceux qui les étudient. Il est d'autant plus difficile à traiter qu'il ne s'agit pas de phénomènes absolus, aux frontières tracées une fois pour toutes, qu'on pourrait clairement opposer à la «non-compromission» (11), mais plutôt de faits soumis à des seuils d'acceptabilité variables selon les personnes et les moments, et qui divisent souvent

les survivants lorsqu'ils avancent des interprétations divergentes.

En outre, le degré de recevabilité par la morale courante introduit un «biais» supplémentaire dans la prise de parole. On comprendra immédiatement ce que signifie un tel «biais» en constatant que très rares sont les témoignages, judiciaires ou autres, qui émanent de personnes ayant occupé un poste de «kapo», alors que, on le sait, l'exercice de positions «privilegiées» augmentait les chances de survie. Échapper au silence qu'impose l'écart entre une expérience extrême et la morale courante, et pouvoir ainsi se ranger parmi les témoins en différentes occasions, est une éventualité moins improbable lorsque le «privilege» en question comporte une certaine contrepartie en services rendus aux autres, lorsqu'il peut se justifier d'arguments humanitaires, c'est-à-dire d'intérêt collectif et pas seulement individuel. Il n'est pas étonnant alors qu'on retrouve dans toutes les catégories de témoignages de nombreuses personnes ayant occupé des positions médicales (médecins, infirmières).

Ce dernier point renvoie non seulement à des caractéristiques propres à l'univers concentrationnaire, mais aussi à celles des personnes, tel le niveau d'études dans le cas des médecins. Ceci nous introduit à une troisième dimension des conditions de la survie et de la faculté de témoigner ou, si l'on veut, des types de «biais» de l'échantillon : après les conditions physiques, psychiques et morales du maintien de l'identité et de la possibilité de témoigner, il nous faut aborder la question des conditions *sociales*, qui font que certains des témoins potentiels prennent effectivement la parole ou sont appelés à le faire. Autrement dit, la question n'est pas seulement de savoir ce qui, dans ces conditions «extrêmes», rend un individu capable de témoigner, mais aussi ce qui fait qu'il y est sollicité, ou ce qui lui permet de se sentir socialement autorisé à le faire à un moment donné. C'est bien évidemment selon ce dernier critère que divergent le plus les échantillons spontanés fournis par différents types de témoignages.

Modes de sollicitation

Un des principaux modes d'organisation de ces matériaux est, nous semble-t-il, la différence dans ce qu'on pourrait appeler les conditions sociales de la prise de parole, entre des témoignages sollicités de l'extérieur (cas des dépositions dans le cadre des procès intentés aux responsables nazis) et des témoignages spontanément produits par la personne (cas des récits autobiographiques) — avec, entre ces deux pôles, des témoignages à portée plus ou

10—Cf. H. Langbein, *Menschen in Auschwitz*, Vienne, Europa, 1972, pp. 70 sq. ; E. Kogon, H. Langbein, A. Rückerl, *Les chambres à gaz. Secret d'État*, Paris, Éd. de Minuit, 1983, pp. 176 sq. ; L. L. Langer, *op. cit.*, p. 54.

11—Mené en 1985, le «procès Marcel Paul» est certainement un exemple-limite, dans la mesure où il oppose Laurent Wetzel, jeune conseiller municipal CDS né après 1945, aux responsables d'une amicale, l'Association française de Buchenwald-Dora. Ce procès en diffamation avait pour objet le bien-fondé de l'accusation lancée par Laurent Wetzel contre Marcel Paul, décédé en 1982, d'avoir utilisé sa position au camp pour favoriser ses camarades du parti. Ce procès constitue un cas-limite de l'ampleur que peut prendre un différend et des malentendus qu'il peut provoquer, dès lors que les faits ne sont plus replacés dans le contexte d'une situation d'exception, pourvue de ses propres règles morales. En ce sens, un tel procès fait apparaître avant tout les raisons du silence que gardent généralement les victimes.

moins historique ou scientifique, produits plus ou moins immédiatement après la libération, et de manière plus ou moins spontanée ou sollicitée.

Parmi les matériaux analysés dans le cadre de cette recherche, les dépositions judiciaires, et, à un moindre degré, les dépositions devant des commissions d'enquête historiques, résultent d'un rapport social largement déterminé par le destinataire du témoignage qui l'avait d'ailleurs sollicité. Les seize récits de vie recueillis par entretien, selon les techniques de l'histoire orale, ont été eux aussi sollicités, mais précédés par une négociation entre intervieweur et interviewée qui contribue fortement à la définition de ce rapport social spécifique, dont l'objectif est la reconstruction d'une histoire personnelle. Enfin, les autobiographies publiées traduisent la volonté de l'auteur de prendre la parole publiquement, mais aussi sa capacité d'accéder à un « marché » (ne serait-ce qu'éditorial). Par conséquent le degré de spontanéité d'une parole doit être considéré comme un indicateur du rapport de la personne à son identité. Et chacune de ces modalités implique un contenu différent quant à ce qui est rapporté, et un sens différent quant à la fonction remplie par la prise de parole (12).

On analysera par la suite l'incidence qu'a le recours privilégié à telle ou telle forme de témoignage — c'est-à-dire la relation privilégiée à tel ou tel marché, impliquant telle ou telle forme de censure ou d'incitation — sur les informations et les interprétations qu'ils autorisent ou interdisent. Et en évitant ainsi des oppositions fortement constituées — telles celle entre le « quantitatif » et le « qualitatif », entre le travail sur archives et l'histoire orale — et en évitant aussi la tentation de transformer en une forme exclusivement littéraire l'approche biographique en sciences sociales (13), nous voudrions montrer comment l'échantillonnage, la méthode et l'objet analysé se conditionnent réciproquement : si, de ces trois éléments constitutifs d'une construction scientifique, un seul varie, les deux autres changent aussi. Ce travail devrait en outre permettre d'éclaircir certains problèmes qui ont été, nous semble-t-il, mal posés dans la littérature sur la survie en conditions extrêmes.

La déposition judiciaire

Parmi les différentes formes de témoignages, la déposition judiciaire représente un pôle extrême : tant par la forme de sollicitation du témoignage que par celle de la généralisation de l'expérience individuelle ; ce trait est d'autant plus saillant dans le cas des camps de concentration, qu'il a occasionné l'invention de la catégorie pénale la plus générale qui soit, celle de « crime contre l'humanité ». Les prises de parole en situation officielle, soit devant des commissions d'enquête dans le cadre de l'instruction d'une affaire, soit

lors de procès, constituent les premières occasions de rupture du silence. Dans ce contexte, à la fois impersonnel et contraignant, le témoignage est restreint à un nombre limité d'événements, en réponse à des questions précises. La personne du témoin tend alors à disparaître derrière les quelques faits dont il s'agit de restituer la « vérité », tandis que son interlocuteur n'est ni un pair, ni un proche, ni un confident, mais un professionnel de la représentation juridique du corps social. Ces dépositions portent donc les marques des principes de l'administration de la preuve juridique : limitation à l'objet du procès, élimination de tous les éléments considérés comme hors sujet. Tenu de donner à la défense la possibilité d'introduire tous ses éléments de preuve et de justifier sa décision en fonction de tous les témoignages avancés dans les délibérations, le juge crée pour ainsi dire un matériel qui devrait permettre (à lui et, ultérieurement, aux historiens) d'approcher une vision « juste » (« vraie ») de la réalité, par des recoupements successifs.

Les traces de ces témoignages sont des protocoles formalisés : numéro de l'acte ; intitulé de l'affaire, date et heure de l'apparition du témoin ; nom du secrétaire du protocole ; nom, date et lieu de naissance, profession, adresse du témoin ; témoignage suivi d'une formule juridique du style : « dicté à haute voix, autorisé et signé », « je suis prêt à répéter ces énoncés devant un tribunal allemand » ; « je soussigné... assure que les déclarations ci-dessus correspondent à la vérité », suivi de la signature du témoin (14). Le langage de ces témoignages, d'une longueur de deux à une dizaine de pages, est sobre, réduit au minimum informatif. Une distinction nette y est établie entre les faits et les personnes que le témoin a personnellement vues et connues et ceux dont il a entendu parler. Ainsi le docteur Ella Lingens distingue, dans sa déposition du 2 juin 1959, entre les médecins SS qui avaient été ses supérieurs hiérarchiques (Rohde, Klein, König, Mengele) et ceux qui ne venaient qu'à certaines occasions, « la plupart du temps pour exécuter des sélections » (Kitt, Thilo, Wirths, Clauberg — au bloc 10) (15). De même, le témoin Raya Kagan, qui a travaillé au bureau de l'état civil de la Politische Abteilung d'Auschwitz, distingue, pour décrire les SS pour lesquels elle avait dû faire des travaux de secrétariat ou de traduction, entre des caractéristiques qu'elle peut assurer (tels les titres militaires exacts, et l'origine géographique de certains) et d'autres pour lesquelles elle ne peut donner que des approximations, tel l'âge (16).

Quand ces témoignages judiciaires livrent des appréciations sur une personne particulière, il est presque toujours précisé s'il s'agit d'une appréciation communément admise parmi les déportés ou s'il s'agit de celle, personnelle, du témoin. Ces témoignages indiquent alors les relations différentes qui ont pu s'établir entre déportés et personnel SS. « Le SS-Oberscharführer Emil Seibt... originaire des Sudètes s'est comporté envers nous d'une façon très décente et correcte », « SS-Uscha Schmidt... était très brutal et nous a chicané tant qu'il pouvait », « SS-Uscha Albrecht originaire de Lodz... parlait assez bien le russe et le polonais. Comme je parlais également ces deux langues, il s'entretenait parfois très amicalement avec moi », « de temps à autre, je travaillais comme interprète pour le SS-Rottenführer

12— Cette analyse des formes de témoignage s'appuie sur les règles de l'économie des échanges linguistiques mises en évidence par Pierre Bourdieu (*Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982, pp. 14-15).

13— Plusieurs contributions au cinquième Colloque d'histoire orale ont pu suggérer de telles orientations, en particulier celles de Mary Chamberlain et de Régine Robin (Actes du 5e Colloque international d'histoire orale, Barcelone, 29-31 mars 1985).

14— Voir les protocoles des différents procès et, en ce qui concerne cette recherche, ceux du procès de Francfort contre les responsables du camp d'Auschwitz, ainsi que les dépositions recueillies avant ce procès par la *Zentralstelle der Landesjustizverwaltungen* de Ludwigsburg, spécialisée dans l'instruction en Allemagne des crimes de guerre. Des copies en sont accessibles à Paris au Centre de documentation juive et contemporaine (CDJC), dossier CCCLXI.

15— CDJC, dossier CCCLXI - 13.

16— CDJC, CCCLXI - 10.

Broad... Broad était raffiné et rusé et menait très habilement les interrogatoires. En ma présence il n'a pas maltraité de prisonniers lors des interrogatoires. Occasionnellement il a donné des gifles et des coups de pied. Pour les prisonniers, les interrogatoires de Broad étaient très dangereux, parce qu'il arrivait, pour ainsi dire, aux mêmes résultats par une méthode douce, c'est-à-dire qu'il réussissait la plupart du temps à ce que les interrogés avouent... « Federsel était inexpérimenté et faisait une impression maladroite lors des interrogatoires... Federsel frappait les prisonniers, mais il n'était pas dangereux » (17). De même, Ella Lingens différencie fortement entre les médecins SS : « J'avais l'impression que les docteurs Rohde et König ne se prêtaient à cette activité (les sélections) qu'à contre-cœur et sous l'influence de grandes quantités d'alcool. Auprès de ces deux-là, il était possible d'arriver à la révision de leur jugement et de sauver telle ou telle femme de la chambre à gaz... Le docteur Klein était un antisémite sauvage, qui avouait, dans les conversations privées qu'il a eues avec moi, que les prisonniers étaient massivement exterminés... Le docteur Mengele représentait le type pur du cynique, qui pointait avec son doigt à droite et à gauche et décidait ainsi de la vie et de la mort avec un haussement d'épaule et en sifflant » (18).

Les principes de l'administration de la preuve juridique éliminent du témoignage les émotions tout autant que ce qui n'est pas directement lié à l'affaire, au point qu'à certains moments cette contrainte a pu transformer les interrogatoires des survivants en un questionnement de leur mémoire et, en fin de compte, à une mise en question de leurs informations. De même, et pour éviter que des émotions n'influencent le jugement, leur expression est fortement contrôlée par les règles du procès, allant du « rappel à l'ordre » à la suspension de séance. Forcer le témoignage dans ce moule, c'est obliger le survivant à passer en revue ses souffrances et à se retrouver physiquement en face de ceux qui les lui ont infligées, sans lui offrir en échange la moindre chance d'une compassion émotionnelle. Malgré l'espoir de faire ainsi connaître la vérité et de voir punis des responsables, cette contrainte a pu dissuader plus d'un survivant de comparaître (19). Par conséquent les dépositions judiciaires nous éclairent principalement sur les inculpés, c'est-à-dire sur les SS (personnel de garde et médecins), et sur les rapports entre les SS et les déportés. A cela s'ajoutent les quelques cas de procès intentés à des kapos pour des crimes similaires à ceux des SS et pour une collaboration active avec eux. Mais, en général, les témoignages judiciaires n'apportent que peu d'informations sur les relations sociales entre déportés contrairement, on va le voir, aux témoignages à usage historique.

Le témoignage historique

La mémoire qui s'exprime dans les dépositions faites devant des commissions historiques et divers centres de recherche – soit directement après la guerre soit, d'une façon plus ponctuelle, ultérieurement – suit d'autres principes de sélectivité. Elle

résulte à la fois des questions posées par les enquêteurs et des associations libres faites par le survivant au cours de l'entretien. L'objet de ces témoignages à usage historique n'est pas limité à une affaire précise (un ensemble défini de personnes et d'événements), et il autorise une plus grande diversité de formes d'expression que la déposition judiciaire. Sans prétendre pouvoir fournir ici une analyse fine de ces témoignages, très nombreux et dont la longueur va de quelques pages à plusieurs dizaines de pages, une lecture plus attentive des dossiers concernant le camp d'Auschwitz-Birkenau (20) fait apparaître les principes qui organisent ces récits, leurs thèmes et leur style. Bien que peu d'entre eux puissent être considérés comme une sorte d'épure de l'un ou l'autre genre, on a cependant distingué entre des témoignages quasi judiciaires, des témoignages politiques et des témoignages à caractère scientifique. Faute de mieux, on a classé comme témoignages « personnels » ceux qui ne relèvent d'aucune de ces trois catégories.

Ainsi certains témoignages historiques sont constitués d'une façon identique aux dépositions judiciaires, et sont parfois communiqués aux procureurs et juges chargés d'instruire les procès contre des criminels de guerre : quelques noms de SS sont suivis de la description de leur personnalité et d'événements particulièrement accablants. Ces témoignages émanent pour la plupart de ceux qui, par leur travail dans le camp, étaient mis en rapport direct avec des responsables SS : à la *Schreibstube* et à la *Politische Abteilung* (secrétaires et interprètes), au *Revier* (médecins), dans le service de recherche de Raisko (21).

Les témoignages à caractère explicitement politique sont plutôt rares parmi les dépositions qu'on trouve dans les archives, et plus rares chez les femmes que chez les hommes. Le terme « politique » utilisé ici ne coïncide d'ailleurs pas nécessairement avec le statut du déporté en fonction des raisons officielles de son arrestation et de son classement au camp, marqué par un triangle rouge (déporté politique) – ce dernier classement n'étant d'ailleurs pratiquement jamais invoqué dans les dépositions. Le terme de « témoignage politique » se réfère ici plutôt au contenu, dans la mesure où ces témoignages font acte d'une organisation clandestine de résistance, datant plus précisément entre mai et juillet 1943 la prise de contrôle de positions-clés du camp par des déportés politiques au triangle rouge.

D'autres témoignages attestent, eux aussi, de la part des déportés politiques, une « avidité de savoir et une volonté de lutter contre l'abrutissement » (22), mais il faut attendre des publications ultérieures pour avoir des détails sur les réseaux politiques dans le camp. On y trouve également des informations sur l'organisation interne du camp par

17—*Ibid.*, pp. 1-7.

18—CDJC, CCCLXI - 13, p. 2.

19—H. Langbein (1972), *op. cit.*, pp. 570 sq. ; voir également : H. Langbein, *Der Auschwitz Prozess. Eine Dokumentation*, Francfort, Europa, 1965.

20—Au dossier CCCLXI des archives CDJC s'ajoutent ici ceux qui ont été recueillis par la Commission de l'histoire de la Deuxième guerre mondiale et qui sont entreposés à l'Institut d'histoire du temps présent, DII.

21—On pourrait grouper parmi ces témoignages ceux de O. Elina (DII -570), de G. Goldsmith (DII, non numéroté), de D. Ourisson (DII - 18), de D. Goldstein (DII - 23) ou de S. Fischmann (CDJC, CCCLXI - 2).

22—D. Ourisson, DII - 18, p. 24.

l'administration des détenus mise en place par les SS ainsi que sur les différents groupes d'internées selon leur nationalité et leur statut. Tout indique par ailleurs que la solidarité proprement politique, prolongeant des engagements antérieurs, n'a pu s'établir que parmi les communistes (23), tandis que la «résistance» — terme par lequel les anciens déportés désignent souvent toute forme de solidarité et d'entraide visant à sauver le plus grand nombre — dépassait, et de loin, le cadre d'une organisation politique plus formelle : elle se faisait par des contacts informels et par consensus implicite beaucoup plus que sur la base de discussions ou de décisions. Les informations qui ne procèdent pas de la mise en valeur du groupe des «politiques» ou des activités de résistance, ont pour objet la dénonciation des compromissions de certains détenus avec les SS : «Les verts Allemands (criminels) et les Polonais étaient aussi cruels que les SS» (24) ; «A Drancy il y avait une terrible lutte de classe par les juifs riches et collaborateurs... les jeunes ukrainiennes étaient très antisémites» (25).

Le silence relatif sur l'organisation politique concrète au sein du camp, tout comme sur le travail préalable à la prise de contrôle entre mai et juillet 1943 par les détenus politiques aux dépens des criminels à triangles verts, peut avoir une multitude de raisons, et tout d'abord la difficulté à retracer verbalement des actions clandestines menées informellement grâce à une confiance souvent spontanée. Mais à cette raison s'en ajoute une autre, liée à la survie en situation extrême. Indépendamment de leur volonté, les conditions du camp de concentration ont mis les déportés dans un univers où fonctionnent des logiques de compétition auxquelles personne ne se soumettrait volontairement. Les efforts déployés pour occuper individuellement ou collectivement des positions-clés exposaient les détenus au jugement des autres, dans la mesure où le pouvoir d'œuvrer pour autrui était indissociablement lié à certains privilèges inhérents à ces positions. De sorte que ce jugement peut prendre la forme du consentement et de la reconnaissance, mais peut aller aussi jusqu'à l'accusation ouverte, comme lorsque les communistes sont désignés comme une «véritable franc-maçonnerie... maîtres de la *Arbeitstatistik* (statistiques des commandos du travail), donc de la vie et de la mort des autres... la résistance consistait uniquement à 'planquer' les détenues auxquelles les communistes s'intéressaient» (26). On peut remarquer cependant que ces accusations ne sont proférées que dans les cas où le principe d'appartenance à un groupe est d'ordre explicitement idéologique (communistes) ; lorsqu'il est d'ordre religieux ou, surtout, civil (nationalité), la priorité donnée aux pairs dans la solidarité n'apparaît pas comme scandaleuse ou choquante. Ainsi, il ne semble pas que quiconque ait accusé (en tout cas jusqu'au niveau judiciaire) un détenu français d'avoir aidé en priorité d'autres Français. Par ailleurs, les témoignages se référant directement ou indirectement à la concurrence entre différents groupes de détenus pour les positions de gestion étant extrêmement rares, on peut supposer que de tels conflits restaient invisibles au grand nombre des déportés, qui s'en trouvaient de fait exclus.

23—P. Citronne, DII - 320.

24—L. Kindberg, DII - 28, p. 8.

25—A. Posner, DII - 312, p. 9.

26—A. Roure, DII - 7, p. 4.

Les témoignages qu'on pourrait classer dans la catégorie «scientifique» sont organisés moins autour de personnes et d'événements qu'autour de «thèmes». Souvent ils ne résultent pas d'un entretien, mais ont été versés par l'auteur aux archives de centres de recherche spécialisés. Nous disposons, par exemple, de rapports très précis sur les expériences humaines et sur le destin des nouveaux-nés au *Revier* (les blocs hospitaliers), ou encore sur les recherches botaniques dans les jardins et les laboratoires de Raisko et les visites scientifiques et commerciales qui y ont été effectuées (27).

Des témoignages de type «personnel», souvent très courts et d'un style parfois décousu, ressort plutôt une grande solitude, un isolement social rompu par quelques liens d'amitié et de solidarité très forts. A travers l'impossibilité de donner un sens à la souffrance subie, certains passages de ces témoignages, dans leur description directe et dépourvue de toute émotion, frappent par leur caractère laconique. Ce qui dans un autre contexte pourrait paraître comme un rapport cynique à la réalité, y évoque l'horreur d'une façon particulièrement crue : telle cette déportée qui constate que l'orchestre avait une vie enviable et que son travail préféré, le plus facile aussi, était de déshabiller les morts (28). On peut se demander d'ailleurs dans quelle mesure cette impression ne résulte pas du fait que le témoignage ici n'est pas médiatisé par un travail d'«intérêt général» (soit la stigmatisation du groupe des adversaires SS, soit l'héroïsation du groupe des pairs), et qu'il échappe du même coup aux normes de la morale courante.

Mais même les témoignages classés comme personnels, faute de correspondre aux catégories judiciaire, scientifique et politique, ne laissent guère transparaître de faits à proprement parler «personnels», sentiments, réactions, émotions. Ce caractère rudimentaire, minimal des récits est le symptôme d'une tension entre la volonté ou l'obligation de parler, et l'incapacité de le faire.

Ainsi, en dehors de quelques indications sur les commandos de travail auxquels ils avaient appartenu, sur les morts, les brutalités et les crématoires qu'ils ont vus, beaucoup de survivants ne peuvent rendre compte de cette expérience que par des formules neutres : «Nous savions que nous étions là pour mourir et nous nous y résignons. Les premiers jours les cheminées crématoires avec leur grande flamme rouge continue nous avaient beaucoup frappées, mais après nous ne portions plus du tout attention à ces choses» (29). «Il était impossible de pratiquer au camp de concentration une morale de sacrifice» (30). Souvent aussi l'expérience personnelle est rapportée à la troisième personne : «Enfin, elles reçoivent la visite d'anciennes détenues qui semblent prendre un malin plaisir à leur apprendre ce qui se passe et ce qui les entoure» (31). Ce qu'ils ont vécu reste tellement incroyable et difficile à rapporter qu'un déporté dit qu'«il semble qu'un SS ait été lui-même impres-

27—A. Hautval, *Aperçu sur les expériences faites dans le camp de femmes d'Auschwitz et de Ravensbrück*, DII - 37 ; O. Wolken, *Frauen- und Kinderschicksale im Konzentrationslager Auschwitz*, CDJC, CCCLXI - 6 ; J. Kosciuszkova, *Das Schicksal der Kinder im Konzentrationslager Auschwitz*, CDJC, CCCLXI - 34 ; sur Raisko, voir C. J. Bloch, DII - 110.

28—Mme Herzog, DII - 541.

29—C. Kalb, DII - 114.

30—S. Laks, DII - 376.

31—Mme Kroll, DII - 586.

sionné que l'extermination organisée dans ce camp ait pu exister» (32).

Par conséquent, bien que plus riches que les dépositions judiciaires en informations sur les relations entre déportés, ces témoignages ne permettent pas leur reconstruction, du fait de leur caractère lacunaire.

Une mise à plat sociographique

Une recherche sociographique sur les comportements dans l'univers concentrationnaire fut entreprise entre 1949 et 1951 par un groupe de sociologues et de psychologues sociaux à la New School for Social Research et à l'Université de Columbia. Choisis en fonction de leur richesse en informations, les 507 documents d'entretiens individuels ou en petits groupes qui y sont analysés rapportent les expériences d'un ensemble de 728 déportés juifs hongrois rentrant à Budapest ou y passant en 1945, et sollicitant une aide au Joint Distribution Committee. Ils ne satisfont donc pas aux critères d'un échantillonnage représentatif (33), qui, d'ailleurs, en l'absence de listes fiables de la population dispersée après la libération dans toutes les directions, n'aurait pas été possible.

Cette enquête est encore celle qui s'approche le plus, parmi toutes les recherches sur l'expérience concentrationnaire, d'une certaine représentativité. Autres caractéristiques de ce groupe : il s'agit de juifs déportés après avril 1944, qui ont passé au maximum un an dans un camp de concentration et qui, pour la quasi-totalité, sont passés par Auschwitz. Aucun des interviewés n'a connu un autre camp d'extermination. On y trouve plus de femmes que d'hommes (384 contre 341), les groupes d'âge les plus représentés sont ceux des individus nés entre 1905-1910 (75), 1911 et 1915 (85), 1916 et 1920 (105), 1921-1925 (172), 1926-1929 (144), donc ceux qui avaient entre 15 et 40 ans en 1945. Seize personnes seulement avaient moins de 16 ans en 1945, ce qui correspond à l'âge en deçà duquel elles étaient presque automatiquement sélectionnées pour la chambre à gaz à l'arrivée à Auschwitz.

Ce qui rend ce travail particulièrement intéressant,

32—A. Persitz, DII - 34.

33—Je tiens à remercier le professeur Herbert Strauss, de l'Université technique de Berlin, d'avoir mis à ma disposition le rapport de fin de contrat qui n'a jamais été publié : J. Goldstein, I. F. Lukoff, H. Strauss, *An Analysis of Autobiographical Accounts of Concentration Camp Experiences of Hungarian Jewish Survivors*, Project MH - 213, 1949-1951, Graduate Faculty, New School for Social Research, Report submitted to US Public Health Service. Cette recherche avait également bénéficié du soutien de la Conférence on Jewish Relations. Ce rapport résulte des discussions d'un comité composé de Salo W. Baron, Robert K. Merton, Joseph Blau, Ernst Kris, Paul F. Lazarsfeld, Ruth Benedict, Gardner Murphy, Koppel S. Pinson, ainsi que de l'analyse statistique de 507 entretiens en provenance de la Jewish Agency de Budapest, codés et analysés dans le cadre d'un séminaire de méthodologie sous la direction de Patricia Kendall. Les entretiens analysés font partie d'un ensemble de 14 000 entretiens menés par le American Jewish Joint Distribution Committee auprès de tous ceux qui sollicitaient son aide à la libération des camps. Cette entreprise étant devenue trop lourde à manier, on s'est contenté par la suite d'interviewer seuls «des personnages d'un intérêt particulier», tels les dirigeants de la communauté juive (p. 2 du rapport).

c'est la représentation de toutes les catégories socio-professionnelles dans ce groupe, alors que les dépositions judiciaires, on l'a vu, privilégient les personnes ayant eu une connaissance personnelle du fonctionnement du camp et des responsables SS, donc des déportés recrutés sur des postes de gestion et des médecins. Ces «professionnels» (professions libérales, métiers fondés sur des études universitaires) ne représentent que 8 % des interviewés dans cette recherche, tandis que les ouvriers représentent 27 %, les paysans 11 %, les petits employés 6,5 %, les commerçants et entrepreneurs 5,5 %, les étudiants 12 %, et les femmes en situation dépendante (femmes au foyer ou aides dans les entreprises familiales ou domestiques sans statut officiel) 10 % (20 % des seules femmes).

Établis pour des raisons scientifiques — à savoir l'étude des effets de l'expérience concentrationnaire — autant que pour des raisons juridiques, ces entretiens portaient sur les privations physiques et psychiques, les conflits et la coopération entre déportés (individuellement et en tant que groupes), les changements d'attitudes idéologiques, politiques et religieuses, l'interprétation de la survie, la sexualité, les amitiés dans le camp, les formes d'agressivité et le phénomène du suicide. Afin de maintenir la diversité des expériences personnellement relatées et de ne pas créer une fausse homogénéité du matériel, les auteurs ont préféré indiquer des tendances et les illustrer avec des extraits d'entretiens plutôt que de construire des tableaux et des calculs jugés trompeurs.

Il résulte de cette recherche une reconstruction de la perception et de l'ajustement aux conditions du camp. Les plus longs passages sont consacrés au travail : les survivants classent les différentes tâches sur une échelle, principalement selon leur difficulté physique. On trouve en haut de l'échelle le travail de gestion du camp (allant de la cuisine, de l'administration à la médecine), le travail effectué pour le personnel SS (ménage, réparations, construction), le contrôle du travail des autres, le travail spécialisé en usine, pour arriver, en bas, au travail non qualifié de terrassement et de construction, et au travail des champs (p. 32). L'ajustement au camp apparaît dans ces entretiens comme le résultat d'une volonté consciente de survivre, et de s'habituer à l'omniprésence de la mort. Néanmoins ce processus d'adaptation se heurte à des limites chaque fois que la mort frappe une personne proche (p. 140). En aucun cas, cette adaptation ne peut être interprétée comme l'expression de l'apathie ou de l'indifférence — sauf à reconnaître aux formes d'anesthésie émotionnelle une multitude de significations, depuis le sentiment d'impuissance totale, jusqu'à un changement durable face à la mort, désormais vécue comme un phénomène quotidien, en passant par des techniques de rétention des émotions au nom de la protection de soi-même. Par contre, on n'a pas constaté de phénomènes d'amnésie, même si la forme de ces entretiens n'impliquait pas un récit chronologique exhaustif.

Ces récits sur l'expérience concentrationnaire parlent presque exclusivement des relations entre déportés, ce qui confirme l'analyse selon laquelle le système concentrationnaire minimisait les contacts directs avec les SS par la délégation des tâches de gestion aux internés (34). Les réactions émotionnelles au moment même de la libération en portent encore toutes les marques : tandis que

34—E. Kogon, *Der SS Staat. Das System der deutschen Konzentrationslager*, Berlin, Verlag des Druckhauses Tempelhof, 1947 ; D. Rousset, *op. cit.*

plusieurs récits relatent des agressions contre des kapos, voire même des assassinats, comme une sorte de justice spontanée, on ne trouve dans ces récits aucune trace de rétorsions contre d'anciens SS ni de sentiments de vengeance — ce que confirme l'absence de tels actes, en dehors des voies officielles de la justice, sur une période plus longue.

D'une façon générale, l'expérience concentrationnaire ne semble pas avoir altéré profondément des convictions politiques et religieuses très ancrées. Comme c'était le cas déjà pour les témoignages historiques, peu de personnes dans cette étude font état d'opinions politiques prononcées. Les conversions au catholicisme, de nature parfois ostentatoire, dans les mois précédant le début des déportations, relèvent de tentatives pratiques d'échapper à la répression plutôt que d'un changement de foi. Peu d'entretiens indiquent soit un renforcement, soit une perte de la foi parmi les croyants : on assiste plutôt à une identification plus forte à une judéité comprise comme une communauté de destin. Dans certains cas, la répression a même pu transformer en fierté un sentiment d'appartenance vécu de manière honteuse parce qu'il avait été synonyme de désespoir (p. 104). Par conséquent, les projets d'émigration, en particulier vers Israël, sont presque toujours motivés par le désir de quitter les lieux du souvenir des atrocités, et de retrouver des proches (des raisons religieuses ou politiques, telle une conviction sioniste, apparaissent dans deux cas seulement (p. 104)), désir qui influe donc sur les problèmes de l'organisation de la vie matérielle après la libération, et qui est d'autant plus fort que le souvenir de la répression nazie se double de l'expérience de l'antisémitisme antérieur (ce fait, constaté en Hongrie, s'applique plus généralement à l'Europe Centrale et de l'Est, et joue nettement moins en Europe occidentale, et particulièrement en France).

La réadaptation à la vie ordinaire après la libération correspond souvent au début d'une nouvelle vie, au choix de l'émigration. Les survivants ont dû mener cette entreprise en surmontant le traumatisme du camp de concentration ou — si on l'exprime de façon positive — grâce à lui. En effet, beaucoup d'entre eux rapportent les expériences concentrationnaires comme s'ils avaient agi en permanence sous l'effet d'un dédoublement, d'une séparation entre un moi observateur et un moi observé. Ce phénomène de dédoublement, plus ou moins fortement développé, peut être source de paralysie ou, au contraire, d'une lucidité sociale qui permet un réajustement particulièrement rapide et efficace à une multitude de contextes imprévus et étrangers.

Mieux que les dépositions judiciaires et les témoignages historiques, cette mise à plat sociographique peut donc nous informer sur la réalité concentrationnaire, sur les relations sociales qui se sont nouées au camp, ainsi que sur les perceptions et les modalités d'adaptation à cette réalité. En revanche elle nous éclaire peu sur l'administration SS, que les deux autres sources présentées plus haut se donnent pour objet principal. En outre, sur la réadaptation des survivants à la vie civile et sur les conséquences à long terme de l'expérience concentrationnaire, elle pose des questions sans pouvoir indiquer de réponses. D'où la nécessité de recourir à un autre corpus de témoignages, différent tant dans sa nature que dans les méthodes d'analyse qu'il requiert. Ce problème de méthode renvoie, plus généralement, à la question du lien entre la formation des mémoires individuelles et collectives après la libération, que seul des matériaux supplémentaires peuvent élucider.

Les récits biographiques

Les entretiens d'histoire orale et les écrits autobiographiques sont, de tous les matériaux, les plus riches en informations. Ils peuvent nous renseigner sur les modes d'adaptation à ce contexte en rupture avec le monde habituel. Face au silence des documents d'archives, seules des histoires de vie détaillées permettent d'étudier les articulations entre l'expérience concentrationnaire, la vie antérieure et le travail d'adaptation à la vie ordinaire au retour des camps (et c'est dire que nous ne pouvons ici que proposer une problématique et une interprétation, et non prétendre à une analyse exhaustive). Ces documents biographiques résultent de la volonté de l'auteur de se souvenir, et de transmettre ce souvenir. C'est dire aussi que les informations très riches qu'ils contiennent doivent être représentées en fonction des logiques qui peuvent commander les différentes façons de rendre compte de sa vie. Pour ce faire, nous avons analysé un corpus de 16 entretiens menés en France, en Autriche, en Allemagne et en Pologne, et de 25 écrits autobiographiques de rescapées du camp de femmes d'Auschwitz-Birkenau, publiés entre 1945 et 1981 en français, anglais ou allemand. Deux écrits inédits nous ont été confiés par leurs auteurs (35).

Tout comme les autres types d'«échantillons spontanés» que sont les témoignages judiciaires et historiques, le corpus des récits de rescapées du camp d'Auschwitz-Birkenau est soumis à des «biais» qui en affectent la «représentativité», dès lors qu'on tente d'en faire les instruments d'une recherche sur les conditions de la survie et, plus généralement, les crises d'identité dans les situations extrêmes. L'un des biais les plus visibles est lié à l'âge, imputable aux formes de la mortalité au camp qui, par l'assassinat direct (sélection à l'entrée) ou indirect (épuisement et sévices), touchent en priorité les individus les plus faibles physiquement et, en particulier, les plus âgés et les plus jeunes. Dans notre corpus, seuls deux écrits sur 27 émanent de femmes âgées de plus de 40 ans et trois de femmes de 15 ou 16 ans à l'entrée au camp. Tous les entretiens ont été menés avec des femmes qui avaient à ce moment-là entre 20 et 40 ans. De même, les dates d'internement (1943 pour 10 des femmes interviewées, 1944 pour 6 d'entre elles ; et pour les récits autobiographiques, 1944 pour 12, 1943 pour 7, 1942 pour 2 d'entre elles) rappellent que les chances de survie étaient avant tout fonction de la durée de l'internement.

Selon ces deux critères — l'âge et la durée du passage dans le camp —, les récits recueillis systématiquement à la

35—Précisons que, des deux textes non publiés qui nous avaient été confiés, un avait été destiné à la publication sans trouver d'éditeur, l'autre était le fruit d'une décision solitaire sans intention de publication. Il s'agissait alors de fixer, pour les surmonter, les expériences traumatisantes directement après le retour des camps. La double restriction aux femmes et aux récits écrits dans trois langues seulement (français, allemand, anglais) résulte de la nécessité de limiter le matériel en fonction de nos connaissances linguistiques, mais aussi en fonction de nos capacités de travail. Le temps que nécessite une analyse de contenu fine, portant à la fois sur les caractéristiques des auteurs, les informations, le style et les modes d'énonciation, ne nous a pas permis d'étendre notre analyse au-delà de l'unité d'un camp donné. Néanmoins, la diversité des formes autobiographiques observées, allant du témoignage politique au récit romancé en passant par une pièce de théâtre, nous semble a posteriori justifier scientifiquement un choix initialement opéré en fonction de contraintes proprement matérielles. Nous avons constitué notre corpus grâce aux fonds des bibliothèques du Centre de documentation juive et contemporaine et de l'Institut d'histoire du temps présent ; qu'ils en soient ici remerciés.

libération et l'échantillon spontané des entretiens et des publications biographiques ne diffèrent guère. Cependant ces deux facteurs, qui sont les indicateurs les plus saillants des forces de résistance physique, ne sont pas les seuls «biais» affectant l'échantillon des entretiens et des publications autobiographiques. Il y a également celui des caractéristiques sociales, selon lequel se différencient le plus les entretiens et les écrits autobiographiques. Ces derniers, en effet, sont directement liés au maniement de l'écriture, des règles de la composition et de la mise en forme d'un texte, qui impliquent un niveau d'étude élevé ; neuf femmes ont effectué des études secondaires, et neuf des études supérieures. L'origine sociale, précisée dans un peu plus de la moitié des écrits seulement, va de la petite bourgeoisie commerçante aux professions libérales et au grand commerce. L'origine sociale des femmes interviewées est moins élevée : un quart sont issues du milieu ouvrier, un quart de la petite bourgeoisie commerciale, deux de la grande bourgeoisie commerciale et des professions libérales, deux autres de la bourgeoisie intellectuelle. Leur niveau d'études aussi est inférieur : un quart ont fait des études supérieures, un quart des études secondaires, deux étaient étudiantes au moment de leur arrestation, les autres n'ont pas dépassé l'enseignement primaire.

Dans la constitution d'un corpus de biographies, l'histoire orale permet donc d'élargir le matériel de recherche vers le bas de l'échelle sociale. Mais il n'en reste pas moins que, dans l'un et l'autre cas, l'origine sociale et le niveau d'études sont bien plus élevés que dans la recherche sociographique évoquée précédemment. Cette sur-représentation du haut de l'échelle sociale dans le matériel de type biographique reflète une réalité propre à tout échantillon spontané, et relativement indépendante du phénomène concentrationnaire auquel elle ne fait qu'ajouter des contraintes d'énonciation supplémentaires : à savoir le silence des dominés, que rien n'autorise ou n'incite à raconter une vie à laquelle la qualité de leur propre personne ne semble pas suffire à conférer un intérêt d'ordre plus général.

Ces paramètres liés à la personne (niveau d'études et origine sociale) se manifestent également dans le fait qu'un grand nombre des auteurs d'autobiographies figurent parmi les rares cas d'individus ayant pu faire valoir au camp des compétences incorporées. Un cinquième des écrits autobiographiques émanent de médecins ou infirmières ; un écrit provient d'une musicienne affectée à l'orchestre, un autre d'une interprète à la *Politische Abteilung* (le centre des instances SS de gestion du camp) ; la plupart des autres concernent des femmes affectées assez rapidement après leur arrivée à des commandos présentés dans la littérature comme des lieux de travail recherchés : la station de Raisko, le «commando des pommes de terre», la fonction d'aide-ménagère des SS, «Canada» (le dépôt des objets retirés aux déportés dès leur arrivée et qui alimentait le marché noir du camp), ou encore l'usine, plutôt que des travaux de terrassement. On constate le même phénomène dans les entretiens, mais dans une moindre mesure puisque les positions «privilegiées» (de type exclusivement médical) ne forment qu'un tiers des cas. On notera l'exception que constitue l'entretien avec une kapo, position ambiguë et souvent présentée comme nécessairement compromettante, ce qui rend peu probable une publication autobiographique.

Le corpus des récits biographiques offre donc — par rapport aux formes moins individuelles de témoignages fournis par les dépositions judiciaires, les récits historiques ou les données sociographiques — des ressources méthodologiques spécifiques. On se propose d'en faire à présent l'analyse, en commençant par la forme la plus «sollicitée» (les entretiens) pour finir par la plus «spontanée» (les autobiographies).

L'apport de l'histoire orale

Malgré un élargissement tout relatif de la population touchée, en comparaison avec les publica-

tions autobiographiques, une enquête d'histoire orale ne permet aucunement de rendre la parole à ceux qui se sont voués au silence, ni de combler ce silence par des interprétations hasardeuses. Néanmoins l'enquête fait apparaître les contraintes structurelles qui sont à l'origine d'un silence, ainsi que les fonctions qu'il assume (36). Mais, pour ce faire, il faut se démarquer de certains présupposés naïfs de «l'histoire orale» et intégrer dans le travail d'interprétation tous les matériaux rassemblés, les entretiens «réussis» ou «ratés» et les refus, autrement dit, intégrer dans l'interprétation les difficultés rencontrées dans l'enquête. En effet, la situation de l'entretien elle-même est, tout comme l'écrit autobiographique, un moment de témoignage et de reconstruction de son identité pour la personne interviewée, qui façonne la négociation préalable à toute rencontre et la délimitation des écrits demandés (37).

Sur les seize rencontres sollicitées, neuf se firent par l'intermédiaire de contacts personnels, les sept autres par l'Amicale d'Auschwitz. Les neuf rencontres issues de contacts personnels furent assez faciles à obtenir : la confiance de la rescapée interviewée en la personne qui avait établi le contact était transférée à l'enquêteur et, une fois l'entretien accepté, la demande d'un récit portant sur toute la vie et non seulement sur la déportation était elle aussi bien reçue (38). A l'acceptation sans conditions correspondait, dans le cas inverse, le refus tout aussi direct. Ainsi, une rescapée qui pourtant, au téléphone, avait accepté chaleureusement de me rencontrer, se trouva, au moment de l'entretien qui suscitait le souvenir de «montagnes de cadavres», dans l'incapacité de parler. N'ayant jamais pu parler de sa déportation avec son mari qu'elle avait retrouvé à son retour, comment pouvait-elle rompre, avec un étranger, ce silence sur lequel elle avait construit toute sa vie ? Une autre rescapée avait accepté, avant de décider si elle voulait se prêter à une histoire de vie plus longue, de relater sa déportation devant un petit cercle d'étudiants préparant un mémoire sur les camps. Pendant cette rencontre, l'omniprésence de la mort fut presque le seul thème traité. Elle mimait avec de grandes enjambées comment il fallait éviter les cadavres tous les matins avant le passage du commando qui les ramassait. Sans regretter d'avoir accepté de participer à cette séance très éprouvante, elle ne voulut plus ensuite «réveiller ses souvenirs» dans un entretien plus long. De ces neuf contacts personnels ne sortirent donc que sept histoires de vie, recueillies lors de rencontres successives qui, dans trois cas, se sont déroulées sur plusieurs mois. La négociation entre intervieweur et interviewée s'étale d'ailleurs sur toute la durée de l'entretien et parfois elle inclut d'autres personnes. Ainsi c'est l'interviewée qui décide de l'interruption et de la fin des différentes séances. La présence d'une troisième personne, une amie interprète dans le cas d'une rescapée polonaise, la fille adoptive dans celui d'une rescapée française, correspondait aussi à la volonté de l'interviewée de passer en revue ses souvenirs traumatisants avec le soutien d'une de ses proches. Dans le cas d'une Berlinoise, le succès de l'entretien fut subordonné à une multitude de discussions qu'elle avait menées avec des amies sur l'opportunité même d'un tel exercice (voir, dans ce même numéro, l'article intitulé 'La gestion de l'indicible'). L'inter-

36—Pour le concept du silence structuré, cf. L. Paserini, *Work, Ideology and Consensus under Italian Fascism, History Workshop*, 8, 1979.

37—M. Catani, S. Mazé, *op. cit.* ; F. Ferarotti, *Histoire et histoires de vie*, Paris, Méridiens, 1983.

38—Sur les seize entretiens, dix furent menés par Michael Pollak, en France et en Allemagne, quatre par Rebecca Hopfner en Autriche et en Pologne, un autre par Gerhard Botz, avec l'aide d'Anton Pleimer et Harold Wildfellner ; un dernier fut mené dans le cadre d'un séminaire à l'Institut d'histoire de l'Université de Salzbourg.

vention, directe ou indirecte, de tierces personnes dans l'entretien, si elle est parfois génératrice de difficultés, peut également fournir de précieuses informations sur l'insertion de la rescapée dans la vie ordinaire à son retour des camps.

La négociation se présente tout différemment quand on approche les déportées par l'intermédiaire d'une Amicale. Il s'agit alors de convaincre préalablement les responsables du bien-fondé et de l'intérêt de l'enquête. Malgré un accueil toujours très ouvert, cette sorte de confiance spontanée sur base de recommandation amicale ne suffit plus alors à provoquer l'acceptation. Une responsable l'avait bien exprimé : « Vous devez comprendre que nous nous considérons un peu comme les gardiennes de la vérité ». Ce travail de contrôle de la vérité implique une opposition forte entre le « subjectif » et l'« objectif », entre la reconstruction de faits et les réactions et sentiments personnels. Il est perçu comme d'autant plus important que l'inévitable diversité des témoignages risque toujours d'être saisie comme la preuve de l'inauthenticité de tous les faits relatés. Il s'agit donc aussi de choisir des témoins sobres et fiables aux yeux des responsables des Amicales, et d'éviter que des « mythomanes que nous avons aussi » prennent publiquement la parole. Ce souci est d'autant plus marqué que « l'affaire Faurisson » et la dénégation par les soi-disant « révisionnistes » des chambres à gaz et de l'extermination massive, interviennent à un moment où la montée de la xénophobie et du racisme provoque parmi certains rescapés un sentiment ambivalent. Leur mort ne va-t-elle pas précipiter l'oubli et le déni ? Témoigner devient alors nécessaire pour prévenir une telle évolution. Mais à ce souci historique s'en ajoute un autre, actuel : quelle peut être la fonction de ce message ? « A notre retour, nous avons cru qu'il fallait parler et que si le monde savait, cela ne serait plus possible. Mais le monde a-t-il changé ? ».

Lors d'une discussion avec une autre responsable de l'Amicale, c'est l'intérêt pour toute la vie qui est mis en question : « Je vais vous raconter tout ce que vous voulez sur ma déportation et le camp. Mais tout ce qui s'est passé après ou avant n'a strictement aucun intérêt, c'est ma vie privée ». L'opposition entre le « subjectif » et l'« objectif » prend ici la forme de l'opposition entre le « privé », sans intérêt, et le « public », c'est-à-dire la seule période de la vie qui avait conféré à l'interviewée un rôle public de témoin de l'histoire.

Le déroulement de l'enquête fait donc ressortir ici, sous forme de négociation, les mêmes limites qui — on le verra — se sont spontanément établies dans les écrits autobiographiques : la limitation à la période de la déportation indique une tension relative à la conformité entre le récit personnel et la signification historique de l'expérience. De même, les soucis exprimés lors des prises de contact ont fait apparaître les limites que s'imposent ceux qui gèrent la mémoire collective des déportés : leur définition du témoin exclut tant l'héroïsation que la lamentation ou l'expression trop émotionnelle. Là encore les limites constatées dans les récits biographiques publiés — absence d'héroïsation, d'un côté, rareté des récits concentrés exclusivement sur la reconstitution du moi, de l'autre — se réfèrent à un même espace discursif du dicible et de l'indicible, et suivent les mêmes principes de structuration. Mais cet espace n'est ni donné d'avance, ni stable. Il résulte d'un travail permanent de définition des frontières, auquel participent les différents genres de témoignages analysés ici. Façonné par les caractéristiques des témoins, leurs dispositions et leur intérêt au témoignage, ce travail sur les frontières du dicible est fonction en premier lieu d'un système de sanctions et de censures, largement intériorisé, mais qui a également pris une forme institutionnalisée dans différentes associations d'anciens déportés qui se sont donné pour tâche, entre autres, d'être « les gardiens de la vérité ».

Cependant il est tout aussi important de noter que ces associations ont fourni un cadre de communication et de sociabilité qui a permis à un grand nombre de rescapés de surmonter le traumatisme. La concordance progressive qui s'établit alors entre récits individuels et mémoire collective indique que le travail d'encadrement, susceptible d'entraîner le silence sur certains différends ayant pu opposer entre eux des déportés ou groupes de déportés, a pour contrepartie le soutien aux adhérents en détresse. Les sept entretiens menés par l'intermédiaire de l'Amicale d'Auschwitz en sont un bon exemple.

Les écrits autobiographiques

Les paramètres liés à la personne ne sont pas les seuls déterminants d'une publication autobiographique. Celle-ci, en effet, est subordonnée à des conditions qui autorisent cette forme d'expression publique de la personne privée, où la parole sur soi se voit dotée d'une sphère d'intérêt élargie. Ces conditions, loin de se limiter à un « pacte autobiographique » d'ordre proprement littéraire tel que le suggère Philippe Lejeune (39), comprennent principalement soit la notoriété de l'auteur — c'est-à-dire son statut de personne publique —, soit des circonstances historiques qui valorisent l'individu en tant que témoin.

Cette réflexion sur « l'espace autobiographique » est, nous semble-t-il, nécessaire pour comprendre les conditions qui rendent socialement possible l'existence de témoignages autobiographiques sur les camps : là, l'accès à la parole publique et à la publication d'une vie individuelle ne dépend pas de la notoriété propre de la personne, mais de son statut de représentant d'un groupe (celui des déportés), et de porte-parole d'une cause (transmettre l'expérience de l'impensable barbarie et lutter contre elle).

Ainsi, l'expérience concentrationnaire n'est jugée digne d'être rapportée qu'en tant qu'elle fait l'objet d'un vécu collectif. C'est dans cette perspective que les écrits inclus dans notre corpus peuvent être analysés en fonction des informations relatives à l'auteur, avec en particulier la place accordée à la vie avant et après le camp, la place accordée à des groupes ou à la personne de l'auteur, la date de leur publication et les intentions générales ou individuelles invoquées pour justifier la prise de parole.

Les moments pour dire sa vie

La date de publication peut être prise en compte comme indicateur de la tension constitutive des écrits sur l'expérience concentrationnaire, de par leur double caractère de restitution d'une mémoire, et individuelle, et collective. Plus d'un tiers des

39—Ph. Lejeune, *Le pacte autobiographique*, Paris, Le Seuil, 1975.

écrits sont antérieurs à 1949, témoignant de la volonté de surmonter et de fixer pour toujours l'inconcevable passé. Si la motivation purement individuelle et autobiographique est très rare, le cas de figure diamétralement opposé l'est aussi : les dates commémoratives officielles n'ont pas provoqué davantage de publications. C'est dans les quatre premières années après la guerre que paraissent les récits les plus factuels, un récit «juridique» et une réflexion «scientifique». Le témoignage est alors souvent présenté comme la réalisation d'une forme de résistance qui consistait à vouloir survivre pour pouvoir témoigner. Résultant d'une volonté d'observation et d'enregistrement, ces récits datent fréquemment certains événements et proviennent de femmes qui, par leur position, avaient eu accès à des repères temporels (accès clandestin au journal dans le cas de Louise Alcan qui travaillait à Raisko et de Suzanne Birnbaum affectée au Canada, appartenance au groupe «privilegié» des médecins dans le cas de Gisela Perl et de Ella Lingens-Reiner). Prédomine alors la volonté de fixer le souvenir et de le transmettre aux autres (40). Par contre, entre 1956 et 1965, tous les récits, moins précis du point de vue factuel et chronologique, invoquent des raisons proprement personnelles (41) : écrire le passé ne répond alors plus à une volonté de fixer le souvenir, mais au besoin de surmonter des traumatismes.

Ce changement des conditions d'émergence du témoignage n'est pas indépendant de l'évolution de la volonté d'écoute. Celle-ci, très forte dans l'immédiat après-guerre, s'estompe à la fin des années 1940 au fur et à mesure que les préoccupations actuelles éloignent les souvenirs de guerre les plus sinistres et les moins héroïques. La déportation évoque nécessairement des sentiments ambivalents, voire de culpabilité, y compris dans les pays vainqueurs où l'indifférence et la collaboration avaient marqué la vie quotidienne au moins autant que la résistance. Ne voit-on pas, dès 1945, disparaître des commémorations officielles les anciens déportés en costume rayé, qui éveillent aussi la mauvaise conscience et qui, à l'exception des seuls déportés politiques, s'intègrent mal à un défilé d'anciens combattants ? «1945 organise l'oubli de la déportation, les déportés arrivent quand les idéologies sont déjà en place, quand la bataille pour la mémoire est déjà commencée, la scène politique déjà encombrée : ils sont de trop» (42).

40—D. Ourisson, *Les secrets du Bureau Politique d'Auschwitz*, Paris, Éditions de l'Amicale des déportés d'Auschwitz, 1946 ; L. Alcan, *Sans armes et sans bagages*, Limoges, Les Imprimés d'art, 1945 ; S. Birnbaum, *Une Française juive est revenue*, Paris, Éditions du Livre Français, 1945 ; P. Lewinska, *Vingt mois à Auschwitz*, Paris, Nagel, 1945 ; O. Lengyel, *Souvenirs de l'au-delà*, Paris, Éditions du Bateau Ivre, 1946 ; E. Lingens-Reiner, *Prisoners of Fear*, Londres, Victor Gallancz, 1948 ; G. Perl, *I was a doctor in Auschwitz*, New York, International Universities Press, 1948.

41—L. Adelsberger, *Auschwitz. Ein Tatsachenbericht*, Berlin, Lettner, 1956 ; K. Zywulska, *J'ai survécu à Auschwitz*, Varsovie, Polonia, 1956 ; R. Weiss, *Journey through Hell*, Londres, Mitchell, 1961 ; K. Hart, *Aber ich lebe*, Hambourg, Claassen, 1961. E. Bruck, *Wer Dich so liebt*, Francfort, Scheffler, 1961 ; G. Salus, *Eine Frau erzählt*, Bonn, Schriftenreihe der Bundeszentrale für Heimatdienst, 1958.

Mettre à profit l'écrit autobiographique pour surmonter le traumatisme c'est là un motif qui apparaît avec évidence dans presque tous les récits, et de plus en plus explicitement après 1956, accompagnant d'abord des raisons plus générales pour devenir la raison principale, voire exclusive, de la publication. Pour Edith Bruck, il s'agit en 1959 de préserver sa conscience de soi (43). En 1961, Reska Weiss dit vouloir surmonter ses souvenirs autant que contribuer à la construction d'un monde qui ne peut être fondé ni sur la haine, ni sur l'oubli (44). En 1961 également, Kitty Hart se remémore ses sentiments à la libération : pour se venger, elle avait voulu tuer de ses propres mains une famille allemande ; incapable de tuer, elle démolit des meubles et incendie une maison. Ces sentiments — vengeance impossible, haine difficilement contrôlable — traversent tout son livre, et plus particulièrement les derniers passages qui retracent sa vie dans un camp de DP dans l'Allemagne détruite : «Il ne nous restait plus que cette tâche à la limite du possible : effacer le passé et maîtriser le futur. Je savais que jamais je ne pourrais pardonner, mais je m'étais promis de ne pas vivre avec la haine au cœur pour ne pas avoir à me mépriser moi-même d'avoir survécu et d'avoir vu mourir tant de milliers de personnes» (45). Enfin, en 1981, Margareta Glas-Larsson n'invoque, pour justifier sa prise de parole, qu'une volonté de parler et de sentir sa liberté (46).

On pourrait voir dans cette chronologie des «raisons pour dire sa vie» le reflet, au niveau collectif, de ce qui a pu se passer dans chaque individu : au travail de fixation du souvenir au moment de la sortie des camps suivrait, avec un décalage dans le temps, la remémoration des traumatismes et l'effort pour les surmonter, pour finalement laisser place, à mesure qu'on approche de la fin de sa vie, à la recherche d'une forme susceptible de garantir à plus long terme la transmission de cette mémoire. Mais une telle corrélation est trompeuse (47). En premier lieu parce que la disposition à fixer le souvenir et à le transmettre immédiatement, au moment aussi où existait une volonté d'écoute, voire une demande d'information, n'est nullement confirmée ; au contraire, selon la plupart des écrits et des entretiens, l'attitude qui avait prévalu au retour des camps était une volonté d'oublier et une incapacité de parler, renforcée par la nécessité de mobiliser toutes ses énergies pour affronter les difficultés, y compris matérielles, de la vie : on comprend alors que les premiers témoignages sont ceux qui mettent en avant des valeurs générales de justice et de vérité. En second lieu, la prise de parole n'est pas seulement fonction des traumatismes infligés au camp, et de leur souvenir, mais de préoccupations actuelles fort différentes. Ainsi, la date des récits les plus «individuels» correspond presque toujours à un moment difficile de la vie après 1945, qui semble provoquer ou renforcer la remémoration : l'incapacité de s'intégrer dans la société israélienne et le retour en Europe dans le cas d'Edith Bruck ; la mort de son frère, dernier membre vivant de sa famille, dans le cas de Margareta Glas-Larsson ; l'exclusion de l'Union des écrivains de Roumanie et l'émigration en France en 1965, pour Anna Novac (48). Dans ces cas, l'écrit autobiographique sert à surmonter à la fois le traumatisme concentrationnaire et

42—G. Namer, *La commémoration en France, 1944-1982*, Paris, Papyrus, 1983, pp. 157 sq.

43—E. Bruck, *op. cit.*, p. 6.

44—R. Weiss, *op. cit.*, préface.

45—K. Hart, *op. cit.*, p. 190.

46—M. Glas-Larsson, *Ich will reden*, Vienne, Molden, 1981, p. 75.

47—L'écriture par la même personne de ses propres souvenirs à différents moments de sa vie infirme une telle hypothèse. Bien que son livre ne fasse pas partie de notre corpus, on peut prendre pour exemple le témoignage de Germaine Tillon, *Ravensbrück* (Histoire immédiate, Paris, Éd. du Seuil, 1973). Opposant dans son livre ses notes prises à différents moments après la guerre, Germaine Tillon fait un inventaire détaillé des changements de sa mémoire, qui va de la restitution précise de certains événements à des souvenirs plus vagues, devenant de plus en plus brouillés avec le temps. Cette perte de précision s'accompagne d'une interprétation de plus en plus nuancée, dépouillée de toute amplification.

une crise conjoncturelle, les deux étant d'ailleurs très souvent en rapport direct, comme l'illustrent les projets d'émigration conçus en réponse à la disparition des communautés juives en Europe centrale. Dans d'autres cas, tels ceux de Lucie Adelsberger, de Grete Salus et de Reiska Weiss, la publication des récits autobiographiques entre 1956 et 1961 n'aurait très probablement pas vu le jour sans les encouragements d'organisations religieuses et humanitaires œuvrant pour la réconciliation. Le projet individuel de remémoration s'inscrit alors dans le projet de constitution d'une mémoire collective.

Paradoxalement, le récit non publié le plus « politique » dans son style et dans ses intentions avouées (celui de Macha Ravine), résulte moins d'un tel projet de mémoire collective, que de la crise de l'auteur au moment de sa rupture douloureuse avec le Parti communiste après de longues années de doute. A son retour du camp, le sentiment de sécurité et la conviction d'œuvrer pour un monde meilleur au sein de cette « grande famille » avait pu lui faciliter la réadaptation à la vie ordinaire. La commémoration d'un passé militant pur et idéal avant la guerre et dans le camp l'aide alors au début des années 1970 à surmonter la déception idéologique, mais aussi l'isolement social qui résulte inévitablement de la rupture avec une organisation qui a tendance à façonner jusqu'aux détails les plus privés de la vie, y compris le choix du conjoint et des amis (49).

Le projet littéraire de Charlotte Delbo, enfin, peut être lu autant comme un travail de deuil qui unit les survivants aux victimes mortes, que de commémoration visant à établir la communication avec tous ceux qui n'ont pas connu cette expérience. D'une certaine manière cette œuvre participe au travail de constitution d'une mémoire collective de l'expérience concentrationnaire et de la déportation. En faisant de la crédibilité de l'indicible un des thèmes de ses écrits, Charlotte Delbo anticipe dans son projet littéraire un travail plus directement politique qui se manifeste dans la réédition, en 1980, du témoignage de Louise Alcan, augmenté de commentaires d'actualité. Celle qui, en 1945, avait été une des premières à remplir ce qu'elle avait ressenti comme un devoir civique, se sent de nouveau obligée d'élever la voix à l'occasion des affaires Darquier de Pellepoix et Faurisson — le déni de l'Holocauste d'un côté (50) et la recrudescence de la xénophobie et de l'antisémitisme de l'autre : « Des visages ont surgi à nouveau et il m'a été impossible de ne pas en évoquer quelques-uns... Le chemin de la rue Copernic à Auschwitz paraît soudain très court » (51). C'est dans ce contexte aussi que s'inscrivent les entretiens recueillis dans le cadre de ce projet depuis 1980. Pour beaucoup de femmes interviewées, c'était l'occasion de transmettre leur expérience, à l'approche de la fin de leur vie, à une génération peut-être plus à leur écoute que ne le furent celles de la reconstruction.

Les moments choisis et les raisons invoquées pour dire sa vie façonnent donc les principales modalités de la mise en forme des récits, et très probablement la structuration de la mémoire. Seuls les récits de la première période témoignent d'un souci de données précises, qui y abondent. Plus tard, en revanche, et même dans le cas de récits dont le principe d'organisation est la chronologie, les dates se raréfient jusqu'à être réduites à celles de la déportation et de la libération. En outre, plus le souci de laisser un témoignage de portée générale est grand, plus la mise en forme suivra une logique soit juridique, concentrant les informations sur la gestion du camp et les SS (un cas), soit thématique, en abandonnant la chronologie (ce qui est souvent

le cas de récits de médecins). L'intégration, dans le récit autobiographique, d'éléments d'informations sur le camp, dont l'auteur n'a pas pu avoir connaissance personnellement, traduit également une telle vocation, plus universelle, du témoignage. Au contraire les récits autobiographiques qui ne manifestent pas de telles visées suivent, la plupart du temps, un ordre chronologique et événementiel, même si les repères temporels précis y sont rares — ordre qui est celui de l'expérience personnelle beaucoup plus que de la reconstruction historique. On voit ainsi que, tout comme la place du témoignage dans le temps (date de publication), l'organisation chronologique de la narration est très fortement fonction du type de nécessité auquel répond le fait de témoigner, et du type de ressources mobilisées pour y parvenir — l'une et l'autre liées au degré de généralisation de l'expérience que le sujet peut se permettre.

Le silence sur la personne

Les informations fondamentales de l'identité « ordinaire » d'une personne font défaut dans un grand nombre d'écrits autobiographiques : près de la moitié des auteurs omettent de mentionner leur âge et leur milieu d'origine. Par contre, les informations concernant l'identité de la personne dans le camp, la date d'entrée, la raison de la déportation (politique et/ou raciale, c'est-à-dire « juive »), le statut matrimonial et les enfants éventuels, figurent dans presque tous les récits. Ce dernier critère a une importance particulière dans la mesure où la séparation d'avec les proches est souvent ressentie comme le premier et le plus douloureux des traumatismes. Une autre manifestation majeure de cette tension propre à l'entreprise autobiographique est la limitation du récit à la période de l'internement, indiquant dans le cas des rescapées que le « je » ne peut s'énoncer qu'en rapport avec le « nous » de tous ceux et de toutes celles qui ont connu le même destin. Il est difficile de trouver dans tous ces écrits des informations sur la vie avant et après le camp, les trois quarts d'entre eux portant exclusivement ou quasi exclusivement sur la vie au camp (80 % à 100 % des pages).

C'est dans le cas d'écrits plus personnels et explicitement liés à une reconquête de l'identité que le récit hors-camp peut atteindre jusqu'à la moitié du texte (52), voire s'inverser au point de ne concerner l'expérience au camp que sur 20 % des pages (53). Même dans les entretiens, il est difficile de dépasser la limitation à la période concentrationnaire. Aux dires mêmes de certaines femmes interviewées, la déportation correspond au seul moment de leur vie qui mérite un intérêt général : elle représente plus de 60 % du temps dans sept entretiens et presque la moitié du temps dans quatre autres. Lorsque la période pré- ou post-concentrationnaire occupe une place importante, c'est souvent pour rendre compte des activités de résistance qui ont précédé l'arrestation ou la fuite, ou le retour d'une rescapée en 1945. Dans trois entretiens — ceux aussi qui portent le moins exclusivement sur la

48—A. Novac, *Les beaux jours de ma jeunesse*, Paris, Julliard, 1968.

49—Entretien avec M. Ravine, 5 février 1985, Paris.

50—L. Alcan, *Le temps écartelé*, St. Jean-de-Maurienne, Imprimerie Trichet, 1980, p. 40.

51—*Ibid.*, pp. 40 et 87.

52—E. Zacharia-Asseo, *Les souvenirs d'une rescapée*, Paris, La Pensée universelle, 1974.

53—E. Bruck, *Chi ti amo così*, Milan, Levis Editori, 1959 ; cité dans la traduction allemande : *Wer Dich so liebt*, op. cit.

période au camp – les difficultés de réadaptation au monde ordinaire forment le sujet principal.

Pour ce qui est de la part accordée au groupe, il n'est pas étonnant qu'une des premières publications parue en 1946 soit une biographie collective éditée par l'Amicale des déportés d'Auschwitz (54). Ce genre, repris en 1980 dans un autre livre écrit à l'initiative de la même Amicale (55), lie, comme le dit son nom, l'individuel au collectif, et résoud en lui donnant forme cette tension constitutive de tout témoignage sur l'expérience concentrationnaire. En revanche, un des manuscrits qui nous avait été remis pour cette recherche, rédigé en 1945 par une jeune fille qui avait alors 17 ans, s'apparente fortement à l'usage de l'écriture comme reconstruction du sens de soi-même – or son auteur n'a jamais essayé de le publier. Pour que paraisse un livre qui se présente d'abord explicitement comme une tentative de mettre au clair l'identité de son auteur, il faut attendre 1959. De même, Charlotte Delbo – le seul auteur de notre échantillon dont la renommée aurait permis le recours à l'autobiographie dans sa définition littéraire – n'a commencé son œuvre sur le thème de la déportation qu'assez tardivement, et avec une biographie collective : il s'agissait d'un travail de recherche qui a abouti à la reconstruction d'esquisses biographiques de toutes ses camarades qui ont quitté la France dans le même convoi qu'elle (56).

Dire sa vie au nom d'une valeur générale

Tout comme dans le cas des dépositions judiciaires et historiques, la justice et la vérité sont les valeurs les plus générales auxquelles se réfèrent certains écrits autobiographiques, proches les uns des autres par leur forme – thématique et non pas chronologique – ainsi que par leur contenu, concentré sur certains personnages et événements qui avaient déjà une place importante dans les témoignages judiciaires et historiques analysés plus haut. Le seul récit de type juridique présent dans notre corpus tire alors vers la dénonciation des adversaires, les SS. Dounia Ourisson (57) ne donne comme informations personnelles que sa date de déportation, une dédicace aux membres de sa famille assassinés à Majdanek, sa trajectoire et sa position de traductrice à la *Politische Abteilung* du camp, qu'elle doit à sa connaissance de plusieurs langues. Cette publication ne fait que compléter sa déposition, retrouvée dans les archives. Éditée par l'Amicale des déportées d'Auschwitz, elle est écrite dans cette même intention de faire la lumière sur les crimes commis et de servir la justice.

54—R. Abada, *Témoignages sur Auschwitz*, Paris, Amicale d'Auschwitz, 1946.

55—V. Pozner, *Descente aux enfers. Récits de déportés et de SS d'Auschwitz*, op. cit.

56—Ch. Delbo, *Le convoi du 24 janvier*, Paris, Éd. de Minuit, 1965.

57—D. Ourisson, op. cit.

Dans le registre du témoignage à caractère scientifique, on trouve le livre de Ella Lingens-Reiner (58), autrichienne et médecin, arrêtée pour avoir aidé des juifs à s'enfuir. Son récit est ordonné d'une façon chronologique uniquement pour les quelques 10 % du texte concernant sa vie avant le camp et après sa libération. En revanche sa description du camp, y compris ses réactions et expériences personnelles, s'ordonne selon différents thèmes qu'elle analyse en s'appuyant sur ses propres expériences, mais en faisant le plus possible abstraction de ses réactions émotionnelles : principes d'organisation du camp et du travail au *Revier* ; contraintes pesant sur le personnel médical, placé dans une position très ambivalente entre les prisonnières et les médecins SS ; sélections et tractations par lesquelles des prisonnières occupant des positions « privilégiées » tentèrent de sauver quelques-unes des femmes destinées à la chambre à gaz. Un bon quart de son livre est consacré à l'étude des rapports sociaux entre différentes catégories de déportés, avec une attention particulière portée à la catégorie la plus démunie en ressources – les juives – et aux catégories les plus nombreuses et les plus directement en concurrence pour les positions élevées – les Allemandes et les Polonaises. Partant du constat que toute amélioration des conditions du camp, et donc des chances de survie du plus grand nombre, passait nécessairement par un minimum de communication et de coopération avec les SS, un chapitre, presque aussi long que celui qui est consacré aux rapports sociaux entre détenus, traite de ce thème, tout entier traversé par le problème des limites entre l'indispensable communication et la compromission, avec une discussion très nuancée sur la mentalité de divers SS, dont la description reprend, en partie avec les mêmes mots, sa déposition trouvée dans les archives. Notons enfin que l'analyse proposée par une autre rescapée, la sociologue polonaise, Anna Pawelczynska, confirme cette sociologie implicite des relations entre déportées, quoiqu'à un niveau d'abstraction théorique tel que ce livre ne peut pas être apparenté aux écrits biographiques de notre corpus (59).

Les limites d'une parole militante

On peut se demander pourquoi aucun récit de notre corpus ne s'apparente au genre de la littérature militante dans le sens commun du terme, à savoir un discours de mobilisation au nom d'une cause et d'une organisation chargée de l'incarner – et ceci malgré la présence parmi les auteurs de femmes qui avaient rejoint la résistance et qui étaient également, après la guerre, politiquement engagées. S'il est quasiment impossible de rendre compte de l'expérience concentrationnaire à un titre exclusivement individuel, il est tout aussi improbable qu'elle puisse s'inscrire dans un récit partisan et se trouver acca-

58—E. Lingens-Reiner, op. cit.

59—A. Pawelczynska, *Values and Violence in Auschwitz. A Sociological Analysis*, Berkeley, University of California Press, 1979.

parée par une organisation et une cause politique particulières, du fait — apparemment paradoxal — que dans ce cas d'un «crime contre l'humanité», tout usage militant risquerait d'en restreindre la portée universelle et, par contre-coup, d'apparaître comme illégitime. En ce sens, ce n'est peut-être pas un hasard si le seul document qui commémore le militantisme dans le camp a été écrit au moment où son auteur s'est retiré de toute affiliation à une organisation politique.

Le manuscrit autobiographique inédit rédigé par Masha Ravine entre 1972 et 1975 est le seul récit qui, par exemple, évoque les noms des organisations dans lesquelles elle avait milité avant sa déportation et les activités coordonnées d'une résistance plus organisée dans le camp (60). Les deux tiers de son récit suivent un ordre chronologique : il s'agit alors de son histoire personnelle et militante de juive polonaise immigrée en France jusqu'au moment où, désespérée et malade, elle rencontre au camp un militant qu'elle avait connu dans son convoi. Par l'intervention d'autres camarades bien placés, celui-ci peut la faire affecter au *Revier*. C'est à partir de ce moment, qui marque le début de sa participation aux réseaux de résistance du camp, que changent également l'ordre et le style de son récit. A la chronologie se substitue un ordre thématique : *Revier* de Birkenau (lieu privilégié d'action clandestine) ; une «sélection» ; le «Canada», le contact avec l'organisation des hommes, etc. — le tout entrecoupé par des portraits de ses camarades les plus proches. Tout comme dans la logique d'un récit à caractère juridique et scientifique, ce témoignage politique se dégage presque automatiquement de la chronologie. De même, le caractère commémoratif de l'écrit amène l'auteur à intégrer dans le texte d'importants épisodes dont elle n'avait pas été le témoin direct, mais dont elle eut connaissance grâce à sa position dans un réseau politique. Cet écrit commémoratif veut aussi ériger un monument à la mémoire de ses camarades militantes : «Ces femmes qui symbolisent l'intrépidité des femmes résistantes de Birkenau ont laissé un souvenir inoubliable dans notre cœur et sont pour nous l'incarnation de la sublimité que peut atteindre l'être humain» (61). Cependant, les actions de résistance qu'elle relate ne se distinguent guère de ce que d'autres récits rapportent comme une entraide spontanée : la manipulation des statistiques du travail, l'affectation à des commandos moins pénibles, le soutien moral aux malades. C'est dire que les possibilités d'actions spectaculaires étaient restreintes, et ce malgré des actes aussi héroïques (également relatés) que la révolte du *Sonderkommando*, le vol d'explosifs par des détenues juives polonaises dans les *Union-Werke*, et la fuite de Mala Zimetbaum et d'Edek Galinski.

D'ailleurs, très peu de publications biographiques relatent des actes héroïques qui relèveraient d'une résistance organisée — résistance que plusieurs auteurs jugent d'ailleurs dépourvue de sens, voire dangereuse, dans un tel contexte (outre le soupçon, toujours possible et effectivement exprimé dans quelques récits, que les organisations politiques de résistance fussent avant tout des réseaux d'entraide pour les seuls adhérents et sympathisants). La destruction des crématoires grâce aux explosifs sortis en fraude par des prisonnières juives des *Union-Werke* ne faisait d'ailleurs pas l'unanimité des groupes de résistance organisés dans le camp des hommes et n'a été menée à bien que partiellement à cause de fuites d'informations en direction des SS (62). Cet épisode ne figure d'ailleurs que dans quatre autres récits. En revanche l'histoire de la fuite, en juin 1944, de Mala Zimetbaum, juive belge d'origine polonaise, et d'Edek Galinski est relatée dans les trois

quarts des écrits. Reprise peu après, ramenée au camp, Mala réussit, devant les prisonnières convoquées pour assister à sa condamnation à mort, à s'ouvrir les veines avec une lame de rasoir et à gifler un SS, dernier acte dramatique de résistance avant sa mort.

Les récits qui font état d'une résistance organisée au camp, et plus particulièrement ceux dont l'auteur dit avoir participé à ces activités, ne nous éclairent guère sur le fonctionnement de cette résistance, sur la constitution et la composition des réseaux. Le seul élément qui ressort des quelques passages abordant ce thème est le lien établi entre le camp des femmes et le camp des hommes — lien qui fut décisif dans la préparation du plasticage des crématoires, ainsi que, après les sélections, l'intervention organisée de prisonniers bien placés pour sauver quelques vies (63). La raison en est, sans aucun doute, que les règles de secret et d'anonymat qui caractérisent toute organisation clandestine étaient poussées à la limite dans les conditions du camp. Par contre, à l'opposé des doutes que pouvait provoquer la résistance organisée, l'acte individuel de Mala, prisonnière exemplaire et désintéressée dans l'aide qu'elle mène à partir d'une position-clé (la statistique et l'organisation des commandos de travail), a tout pour devenir un mythe, à travers le martyre d'une femme qui symbolise toutes les ruses de la survie quotidienne et, de surcroît, une grande histoire d'amour — avec Edek, personnage non moins mythique du camp des hommes. Ce n'est donc pas tant l'acte héroïque lui-même, mais la ruse et l'amour qui le rendent possible, qui apparaissent comme les valeurs susceptibles d'être valorisées au camp.

Ce même épisode, avec le personnage de Mala, figure également dans la moitié des entretiens. Bien que onze entretiens sur seize proviennent de déportées arrêtées pour des actes de résistance (dont quatre juives), ceux-ci ne nous éclairent guère sur les modes d'organisation et la composition des réseaux de résistance dans le camp. En revanche, tous ces récits voient dans la participation à une entraide organisée et dans la raison d'être et de vivre qu'elle confère une ressource inépuisable et décisive d'énergie. Par ailleurs, c'est plutôt par rapport aux problèmes actuels que certaines femmes sont revenues dans les entretiens à des thèmes politiques partisans.

Ainsi, la plupart des Françaises communistes et non communistes interrogées se sont montrées choquées moins par la réconciliation avec l'Allemagne que par la réécriture corrélatrice de l'histoire qui, en fonction des nouvelles alliances et de l'anti-communisme actuel, risque, selon elles, de minimiser, voire d'occulter, le rôle de l'Union soviétique dans la libération du nazisme, alors que c'est le sort de la guerre sur le front de l'Est et l'avance de l'Armée rouge qui avaient été, pendant leur déportation, un ressort important de leur espoir. Dans les entretiens effectués en Autriche, un doute transparait souvent : la gauche, aujourd'hui au pouvoir, ne sous-estime-t-elle pas certains dangers néo-nazis ?

60—Ce manuscrit de 129 pages a été préparé sur la base de notes cumulées après 1945. Destiné à paraître pour le trentième anniversaire de la libération des camps, il n'a pas trouvé d'éditeur. Que Masha Ravine soit ici remerciée de sa confiance et aussi du temps qu'elle a bien voulu nous consacrer.

61—M. Ravine, *Le mouvement de résistance dans le camp de femmes de Birkenau*, manuscrit, 1975, p. 5.

62—Pour la résistance au camp, voir surtout, H. Langbein, ... *Nicht wie die Schafe zur Schlachtbank. Widerstand in den nationalsozialistischen Konzentrationslagern*, Francfort, Fischer, 1980, p. 153 sq. et D. Czech, *Kalendarium der Ereignisse im Konzentrationslager Auschwitz-Birkenau, Hefte von Auschwitz*, 2-8, Auschwitz, 1959-1964.

63—P. Lewinska, *op. cit.*

Dans les écrits de survivants étudiés ici ainsi que dans les entretiens recueillis, on ne trouve donc aucune héroïsation des victimes — technique si courante dans la rhétorique militante. Tout se passe comme si l'ambivalence des situations d'interaction dans le camp s'opposait à une reconstruction et à une projection qui auraient besoin de se nourrir d'une image simple et nette de la nature des interactions sociales. D'ailleurs, parmi les raisons politiques évoquées dans cinq publications, ce sont des raisons humanitaires générales qui prévalent : lutter contre le racisme, le fascisme et l'antisémitisme, transmettre l'incroyable afin de rendre impossible sa répétition, tel est, par exemple, le message politique dans l'introduction du récit de Louise Alcan publié en 1945 (63). Mais rien ne les distingue en fait, par ailleurs, des autres récits autobiographiques qui invoquent des raisons plus personnelles, tels les souvenirs des parents ou des proches, ou la nécessité d'écrire pour surmonter le traumatisme et reconquérir la liberté. Tout indique par conséquent qu'un registre spécifiquement politique n'a guère de place dans ces récits, tant la valeur «générale» qui s'y trouverait illustrée risquerait d'apparaître encore trop particulière, eu égard à l'ampleur du traumatisme.

Récit romancé et projet littéraire

Il existe cependant un cas de récit fortement héroïsé où, de plus, l'héroïsation prend une forme directement politique, dans la mesure où les deux personnages principaux sont des résistants et où l'ouvrage se conclut par un appel à la lutte contre l'antisémitisme (l'héroïne étant non seulement résistante, mais juive), il s'agit de *La passion de Myriam Bloch* par Marianne Schreiber (64). Or ce récit, dont une note liminaire à la page 195 indique que «tous les épisodes de cette troisième partie (celle consacrée à Auschwitz) sont rigoureusement authentiques», se présente comme un roman. On va voir que ce n'est certainement pas un hasard, si la seule forme d'héroïsation politique manifeste et continue (puisqu'elle occupe les 360 pages de l'ouvrage) ne peut s'autoriser que d'une forme romancée.

La partie, garantie «authentique», consacrée à l'internement à Auschwitz, occupe une place relativement restreinte (une soixantaine de pages, soit un sixième du roman) : l'expérience concentrationnaire n'est, d'une certaine manière, que le point culminant du récit et prend fin avec une évasion qui confirme les vertus de résistance, au sens fort du terme, de l'héroïne et de son fiancé, ainsi que la force de leur amour qui parvient à surmonter la destruction physique et psychique infligée au jeune homme. Pour parvenir à magnifier ainsi ce triomphe de l'amour et de la vertu — ces deux qualités si typiquement humaines — face à la réalité déshumanisante du camp, ce récit doit recourir inévitablement à un «pathos», absent de tous les autres récits, et qui se manifeste par l'insistance sur les sentiments et sur les descriptions des sévices infligés au jeune homme (là où, en comparaison, tous les autres récits sont infiniment plus dépouillés).

64—L. Alcan (1945), *op. cit.*, introduction.

65—M. Schreiber, *La passion de Myriam Bloch*, Paris, Fasquelle, 1947.

Ce roman, dans lequel l'expérience concentrationnaire, loin de les altérer, ne fait que mettre en valeur les vertus des héros, est-il autobiographique, ou encore autorisé par une personne «réelle» bien qu'écrit par une autre ? Nous n'avons pas réussi à établir la réponse à cette question mais, quoi qu'il en soit, le travail d'héroïsation qu'il opère, et les conditions dans lesquelles il le fait, le placent à l'écart des documents ayant valeur de témoignage : malgré le rappel insistant de l'authenticité des faits relatés, et même si l'on prend en compte ce qui relève de la technique romanesque (notamment la condensation de la chronologie), on ne peut pas éviter de se poser la question de savoir dans quelle mesure un tel récit est véridique.

Ce n'est pourtant pas le recours à une forme proprement littéraire et, en particulier, romanesque, qui induit forcément le soupçon sur l'authenticité de l'expérience rapportée et, notamment, sur l'identité entre l'auteur, le narrateur et le personnage. En effet, dans les autres récits de notre corpus qui, par leur forme littéraire, se situent aux marges du genre autobiographique (outre l'hagiographie dont on vient de parler, on trouve également, on va le voir, le journal intime, le témoignage romancé, le théâtre, la poésie...), on n'est nullement tenté de mettre en doute le fait que l'auteur a réellement vécu ce dont il parle. Dans le cas du roman de Schreiber, c'est bien l'héroïsation, et non le romanesque, qui pose problème, sans doute parce que cette magnification de la personne, en qui se condensent les expériences les plus spectaculaires et les vertus les plus sublimes, tranche singulièrement avec ce que pouvait être effectivement l'héroïsme dans les camps (à la fois plus modeste et peut-être, du même coup, plus difficile) et, surtout, avec le degré d'auto-glorification que s'autorisent les rescapés (66).

Si le roman permet de dire l'indicible, en introduisant une distance face à des souvenirs difficiles à affronter avec les normes de la morale courante (désormais seules pertinentes, et d'autant plus qu'on s'éloigne de la date du retour à la vie civile), il ne faut pas s'étonner alors que, dans notre corpus, le seul récit autobiographique romancé émane d'une détenue ayant bénéficié d'un privilège (un poste administratif dans les bureaux), qui ne fût pas assorti d'une justification humanitaire comme c'était le cas pour le personnel médical.

66—On en a une preuve pour ainsi dire a contrario avec le roman de Jacqueline Saveria, *Ni sains ni saufs* (Paris, R. Laffont, 1954), qui n'appartient pas à notre corpus puisque n'étant pas situé à Auschwitz. Malgré son statut ouvertement et explicitement romanesque, il laisse présumer (en l'absence, là encore, de tout indicateur objectif) l'identité entre l'auteur et le personnage principal. En effet le travail d'euphémisation propre à cette forme littéraire n'a pas pour effet, ici, de produire de l'idéalisation mais, au contraire, du réalisme, en permettant l'énonciation de faits normalement indicibles en tant qu'ils sont liés à la position de kapo (*Anweiserin*, une sorte de contremaître) occupée par le personnage principal. L'écart ainsi creusé entre l'identité du déporté (pendant le camp) et celle du rescapé (après le camp) apparaît comme un problème trop personnel — et d'autant plus à mesure que se creuse la durée — pour être dicible dans le cadre d'un témoignage qui, on l'a vu, n'a par définition de valeur qu'en référence à une expérience générale. C'est ce qui fait, à la fois, la nécessité et la difficulté de l'écriture, contradiction qui permet de résoudre le passage par la fiction, où la personne se trouve automatiquement transformée en «personnage». Ainsi la description des autres — et de soi-même — qui est toujours en soi une tâche difficile, peut se faire en évitant la référence à une factualité toujours sujette à contestation.

Mais si le témoignage de Zywulska est «romancé» (et, de façon significative, l'avant-propos insiste sur sa valeur *malgré* son caractère romancé et *malgré* le bénéfice de ce privilège : «L'ouvrage se présente sous une forme romancée, parti pris qui peut heurter l'historien, mais rend plus accessible aux non-initiés l'atmosphère véritable du camp, en intégrant dans la vie quotidienne des scènes d'horreur qui risqueraient d'apparaître pour un esprit non averti, une exagération morbide» (67)), c'est de façon tellement ténue que presque rien ne le distingue d'un témoignage «ordinaire» — au point que l'on est en droit de se demander ce qui, justement, fait la différence. Celle-ci réside avant tout, semble-t-il, dans le traitement chronologique, tout à fait spécifique : il suit une continuité temporelle (contrairement aux formes «thématiques» d'organisation du récit que l'on a étudiées plus haut), mais en la présentant de façon beaucoup plus cohérente et continue que ne le font les récits autobiographiques «chronologiques» (qui observent ou paraissent observer assez scrupuleusement le déroulement «réel» de l'expérience individuelle). Ce qui, chez Zywulska, trahit la mise en forme romanesque (de même, d'ailleurs, que chez Schreiber ou Saveria), indépendamment de tout questionnement sur la véracité des faits rapportés, c'est l'abondance des notations temporelles («c'est alors que», «le lendemain», «le soir même», etc.), propres à reconstruire une certaine continuité par la mise en relation narrative d'éléments que ne lient ni une analogie thématique, ni la réalité d'un vécu individuel, forcément discontinu.

Roman hagiographique, roman réaliste, récit romancé : on a vu à quelles conditions et à quelles nécessités, non spécifiquement littéraires, répond le recours à telle ou telle forme romanesque. Celle-ci cependant n'est pas la seule façon dont un témoignage peut s'inscrire dans un projet proprement littéraire, dépassant cette sorte de «degré zéro de l'écriture» que constitue le témoignage autobiographique. Ainsi l'on trouve un cas où l'écriture apparaît comme un instrument quasi exclusif du maintien (sur le moment) et de la reconquête (après coup, lors de la publication) d'une identité : il s'agit du livre d'Anna Novac (68), prolongation directe d'un journal intime commencé à 14 ans dès avant le camp et continué pendant l'internement.

Dans la mesure où ce journal est la traduction d'une vocation d'écrivain (l'auteur se définit elle-même comme «graphomane»), et qu'il reflète l'ambition d'une œuvre littéraire, le récit de l'expérience concentrationnaire devient alors le véhicule qui permet d'exprimer en même temps la condition d'artiste : «Maintenant, j'écris. J'écris que j'écris. Sois loué, Seigneur» (p. 23). Aucune date ne situe les différents passages du récit, tous écrits au présent. Dans un cadre généralement chronologique se succèdent une série de «scènes», très stylisées. Le récit, qui commence à Auschwitz, ne dit rien ni sur le moment, ni sur les raisons de l'entrée de l'auteur dans cet univers. Son monologue intérieur permanent, les doutes et angoisses du moi de l'écrivain s'y mêlent, pour ainsi dire, à l'expérience concentrationnaire : «Le crayon... me restitue chaque instant, en cachette, ce que tout un univers enragé cherche à m'arracher : la conscience de mon moi, le fort courage de juger, même enchaînée. Arbitre et témoin» (p. 23). Comme si l'écriture de la mémoire lui fournissait un instrument de la maîtrise de soi-même, ce texte est destiné d'abord à l'auteur lui-même et non pas, comme dans le cas d'un témoignage, à l'instruction d'autrui. Ce penchant auto-réflexif détermine d'ailleurs les limites de son message et, corrélativement, le malaise qu'engendre sa lecture : en effet, l'impossibilité pour le lecteur de reconstruire la réalité des événements derrière

l'abondance des sentiments personnels exprimés, contraste de façon pénible avec le registre habituel des témoignages, dont la légitimité fait d'autant moins problème que la factualité y est prégnante ; ici au contraire, l'attention exclusive portée par l'adolescente à sa propre personne et, plus encore qu'à sa personne, à son expression sous la forme de ce journal, en arrive à conférer un caractère dérisoire et répétitif à cet acte pourtant exceptionnel qui consistait à tenir un journal dans de telles conditions. Ce qui, en tout cas, apparaît clairement, c'est la fonction de maintien de l'identité remplie par ce journal au moment de son écriture. Mais ce moment n'est pas, on l'a vu, le seul pertinent pour analyser ces écrits, y compris lorsqu'ils prennent forme littéraire. Le moment de la publication a également son rôle à jouer dans la gestion de l'identité du survivant. Or les quelques indications biographiques que nous fournit l'avant-propos de ce livre (une carrière d'écrivain et des pièces de théâtre à Bucarest, avant l'exclusion de l'Union des écrivains et l'émigration en Occident) font apparaître le déchirement d'une femme chez qui l'expérience concentrationnaire et les difficultés à vivre son statut d'artiste se renforcent mutuellement. L'enfermement dans une recherche permanente de son moi de survivante et d'écrivain l'empêche de former autre chose que l'expression de cette quête impossible : «Face à mon aventure, où en suis-je ? Quelle est ma place dans ce monde disloqué ? Serai-je jamais en mesure de me détacher assez fortement de mes propres épreuves pour pouvoir les considérer avec les yeux de mes arrière-petits-enfants ?» (p. 17). Le dédoublement provoqué par l'expérience concentrationnaire est ici source de déchirements et d'une réflexion permanente sur soi, pourtant incapable d'aboutir à une reconquête du moi qui, seule, permettrait (même si elle est toujours précaire) un travail de transformation de la réflexion sur soi en œuvre littéraire à vocation plus générale, grâce à l'utilisation du dédoublement infligé comme instrument de distanciation esthétique.

C'est là que le projet littéraire de Charlotte Delbo prend tout son sens. Si, en effet, elle ne joint que très tard sa voix aux autres, c'est qu'elle ne vise pas seulement à rajouter un témoignage de plus pour renforcer la véracité de ce qui a pu être dit sur Auschwitz. L'enjeu de son œuvre est moins historique (reconstruire et transmettre le passé) que littéraire : «Je ne suis pas sûre que ce que j'ai écrit soit vrai. Je suis sûre que c'est véridique». Comment trouver le style approprié pour donner forme à la vision d'un camp d'extermination et de ses effets sur les déportés ? Aussi le projet littéraire qui se dessine dans ses livres déplace-t-il l'objet et la démarche de la réflexion, il ne s'agit plus tant de rendre compte de la survie et des modes de résistance qui ont permis de maintenir intacte son intégrité physique et morale, que de mettre en lumière les déformations imposées à la personne et leurs conséquences à long terme, à travers les tensions de l'expérience concentrationnaire : tensions entre la survie individuelle et la solidarité avec le groupe, entre la parole et le silence, entre la commémoration et le témoignage. La maîtrise de la survie commence dès lors avec le nécessaire travail de deuil, susceptible de rétablir le lien entre toutes les victimes, mortes et vivantes.

Son premier livre, *Aucun de nous ne reviendra*, écrit en 1946 mais publié seulement en 1965 (69), se distingue de tous les autres récits publiés dans l'immédiat après-guerre et annonce son approche littéraire. Déjà le titre, qui est aussi la conclusion («Aucun de nous ne reviendra, aucun de nous n'aurait dû revenir») (p. 122), établit le lien entre

67—Préface de Olga Wormser in : K. Zywulska, *J'ai survécu à Auschwitz*, Varsovie, Polonia, 1956, p. 8.

68—A. Novac, *Les beaux jours de ma jeunesse. Alice à Auschwitz*, Paris, Julliard, 1968.

69—Ch. Delbo, *Aucun de nous ne reviendra*, Genève, Gonthier, 1965.

morts et vivants : les survivants, sauvés par la fin de la guerre et des camps, ne sont coupés des morts que par les quelques jours ou les quelques semaines séparant le moment de la libération de celui, tout proche, de l'anéantissement inscrit dans la logique du camp, qui ne laissait aucune possibilité d'espoir, aucune possibilité d'héroïsme. Or, à partir d'une telle expérience, aucun projet littéraire ne peut créer de l'espoir là où il n'y en a pas, ni ne peut construire un discours édifiant à l'usage des générations futures. Loin de l'optimisme témoigné par tous les théoriciens de la survie, qui trouvent en celle-ci le réconfort de voir confirmées certaines valeurs transcendantes, Charlotte Delbo construit son œuvre avec la même absence d'illusions que lorsqu'elle s'adresse à cette petite fille juive : « Que lui dire pour lui remonter le moral ? Elle est petite, chétive. Et je n'ai pas le pouvoir de me persuader moi-même. Tous les arguments sont insensés. Je lutte contre ma raison. On lutte contre toute raison » (p. 18-19). Aussi ce premier livre de Charlotte Delbo, biographique, restitue-t-il le désespoir à l'état pur : au corps mutilé correspond le cœur brisé. Le survivant porte à jamais les marques de la mort, la réalité d'un camp d'extermination efface toute distinction de qualités ou de conduites entre survivants et morts, renvoyant au plus arbitraire la ligne de démarcation entre les uns et les autres.

La reconstruction des biographies de ses camarades du convoi du 24 janvier 1943 (49 survivantes sur 230, et ce chiffre est particulièrement élevé dans la mesure où il s'agissait de Françaises « politiques » et non « juives », qui n'étaient pas soumises à la sélection à l'arrivée et jouirent de conditions de vie meilleures après le 3 août 1943 (70)), compose une galerie de portraits qui fait apparaître toute la diversité des situations, au camp et après. Or c'est le désespoir lui-même qui doit être transmis dans sa diversité, car restituer une pluralité de voix est ce qui permet aussi d'exprimer la voix éclatée de chaque rescapé prise individuellement, qui ne cesse de se comparer aux autres, à ses compagnes de destin, et à son entourage, dont elle est pour toujours séparée à cause de son expérience, et de son souvenir (71).

Pour mener à bien ce projet littéraire, Charlotte Delbo choisit des genres littéraires et un langage spécifiques. Dans *Une connaissance inutile*, elle présente des scènes et des portraits, ordonnés selon les thèmes et non selon la chronologie, et entrecoupés de poèmes. (Un seul autre auteur, l'actrice polonaise Zarebinska-Broniewska, utilise cette technique de présentation (72)).

La distanciation littéraire consiste donc ici à créer un espace discursif qui permette à une pluralité de voix de s'exprimer. Le caractère autobiographique des récits-témoignages se trouve ainsi dépassé sans qu'il y ait besoin de passer du registre individuel et singulier à un registre général, comme le font les récits judiciaires, scientifiques ou politiques. Le langage et le style précis, sobres, sans aucun pathos, recréent cette communauté de destin qu'une commémoration héroïsante ne pourrait qu'exproprier de son expérience. En refusant l'oubli, Charlotte Delbo surmonte au moyen de l'écriture son désespoir et ses blessures, et en s'adressant en premier lieu à ses camarades, elle leur fournit des instruments pour en faire autant (« Oublier ce serait atroce. Non que je m'agrippe au passé, non que j'aie pris la décision de ne pas oublier. Oublier ou nous souvenir ne dépend pas de notre vouloir,

même si nous en avons le droit. Être fidèles aux camarades que nous avons laissés là-bas, c'est tout ce qui nous reste. Oublier est impossible de toute manière... Je ne suis pas vivante, je suis morte à Auschwitz et personne ne le voit » (p. 64 et 66)).

Mais si reconquérir son identité exige le deuil et le refus d'oublier, c'est ce qui permet aussi de contrôler « cette providentielle faculté qui m'a aidée à sortir d'Auschwitz : me dédoubler, ne pas être là » (p. 75). En effet — et la littérature des survivants des camps d'extermination le confirme — le maintien de l'estime de soi, d'une certaine liberté dans les pensées plutôt que d'une petite marge d'autonomie dans l'action découle, la plupart du temps, du dédoublement de la personne, de sa capacité à se penser à l'écart de la réalité à laquelle elle ne peut pas se soustraire. Mais une fois qu'il a été fait de nécessité vertu, l'habitude de ce dédoublement est l'hypothèque qui pèse sur l'adaptation à la vie civile après le retour (« J'étais double et je ne parvenais pas à réunir mes doubles » (p. 120) ; ou, parlant d'un autre rescapé rencontré pendant le retour : « Il se souvient de tout... seulement il a l'impression que ce n'est pas à lui que c'est arrivé. Il a un passé qui n'est pas le sien, pour ainsi dire » (p. 133)). Ne pas oublier, garder la mémoire, devient alors une condition pour éviter les effets destructeurs de ce dédoublement : assumer le passé au nom de la maîtrise du présent.

L'acte littéraire rend publique l'expérience concentrationnaire dans sa diversité, dans son ambivalence, dans tous les aspects de l'atrocité. Et cette « publicité » (au sens de rendre public, et donc dicible, une partie au moins de l'indicible) permet, dans l'impossibilité de restaurer la justice, d'ouvrir au moins la possibilité d'une compréhension plus générale, susceptible d'établir un lien social qui pourrait alléger le poids que représente le souvenir pour chaque rescapé pris individuellement.

Mais il convient de prendre en compte aussi le fait que l'identité de Charlotte Delbo était déjà construite, avant le camp, autour de sa relation avec la littérature (elle travaillait dans le théâtre, et réussira d'ailleurs à faire jouer une pièce à Auschwitz par ses codétenues), de sorte que l'écriture sur les camps peut être également une façon de résoudre le dédoublement, en instaurant un lien entre le statut de survivante et celui d'écrivain. C'est ce qui expliquerait la constance, dans sa carrière, de l'écriture sur les camps, et sous toutes ses formes (prose, théâtre, poésie), mais toujours avec un projet proprement littéraire.

Enfin, après 1945, c'est la littérature en général qui se trouve confrontée à un nouveau problème : donner une forme à une réalité qui a dépassé tout ce qu'on peut imaginer. C'est alors que se constitue un genre spécifique : la « littérature de l'atrocité » (à laquelle appartient l'œuvre de Delbo (73)) dans laquelle ces problématiques, promues d'abord par des écrivains survivants des camps de concentration, ont été reprises par d'autres pour constituer un objet de réflexion relativement autonome du lien personnel de l'auteur avec l'univers concentration-

70—Ch. Delbo, *Le convoi du 24 janvier*, Paris, Éd. de Minuit, 1965, pp. 16-17.

71—Pour ce problème de la mise en forme littéraire de l'expérience concentrationnaire, voir la discussion de l'œuvre d'Elie Wiesel par Lawrence L. Langer, *Versions of Survival*, Albany, State University of New York Press, 1982, pp. 132 sq.

72—M. Zarebinska-Broniewska, *Auschwitz Erzählungen*, Berlin (Est), VVN, 1949.

73—L. L. Langer, *The Holocaust and the Literary Imagination*, New Haven, Yale University Press, 1975, p. 35 ; voir également : I. Halperin, *Messengers from the Death. Literature of the Holocaust*, Philadelphia, Westminster Press, 1970.

naire. Ainsi, contrairement au constat pessimiste d'Adorno dans *La Dialectique Négative* selon lequel, après Auschwitz, la poésie ne sera plus possible, l'art devient une ressource qui permet de relever le défi, en tentant de donner une forme d'expression à l'horreur. Les personnages que met en scène cette littérature cumulent souvent le besoin simultané de parler et de garder le silence, et se voient dans l'impossibilité surtout de rétablir leur unité à l'aide de valeurs transcendantes ou mythiques (74). Ces traits caractéristiques rappellent les tensions constitutives des différents types de témoignages analysés ici, mais dont on voit qu'ils sont susceptibles de faire l'objet d'un travail d'euphémisation par la mise en forme littéraire.

Celle-ci s'oppose donc tant à l'idéalisation psychologique ou idéologique telle qu'elle tend à s'opérer de l'extérieur, qu'à la description «plate» telle que la pratiquent le plus souvent les survivants dès lors qu'ils entreprennent de témoigner. Dans la nécessité de parler de soi-même, et dès lors que c'est le statut même de ce «soi» qui fait problème du fait du décalage (temporel, statutaire...) entre l'identité concentrationnaire et l'identité civile — dans cette difficulté de parler, doublée d'une nécessité de le faire —, le recours à la forme littéraire peut être l'une des modalités de l'expression, entendue soit comme effort de distanciation, soit comme entreprise de restauration de liens.

Parler au nom de soi-même

Près de la moitié des récits de notre corpus, tant publiés que recueillis par entretien, invoquent peu ou pas de motivations générales pour justifier leur prise de parole publique. Parmi les treize récits qui se trouvent ainsi énoncés «au nom de soi-même», cinq ont été écrits directement après la libération entre 1945 et 1946, les huit autres après 1956. Ces deux groupes d'écrits ont en commun une narration chronologique et événementielle, avec peu d'incursions thématiques, mais ils se distinguent par le fait que les textes publiés directement après la libération, très détaillés et précis dans la description des événements relatés, n'accordent que peu de place à des réflexions plus générales et philosophiques sur ces mêmes événements, qui prennent par contre une certaine ampleur dans les textes publiés après 1956 — et dont font état également certains entretiens. En outre, alors que les écrits autobiographiques de la première période traduisent un travail de deuil et d'adaptation à la vie ordinaire, les récits ultérieurs font état à la fois de souvenirs et de préoccupations contemporaines au moment de l'écriture, lorsqu'une période difficile provoque la remémoration : émigration, perte d'un proche, etc. On a rencontré ce même problème dans trois entretiens effectués quelques années seulement après la mort d'une personne très proche, le mari ou le frère. Le récit a alors tendance à dépasser l'épisode du camp proprement dit, accordant plus

d'attention à toute la trajectoire de la personne, à la jeunesse et à la période précédant la déportation, mais aussi à la réadaptation à la vie civile après le retour des camps.

Si on compare ces récits «au nom de soi-même» avec ceux qui s'énoncent au nom d'une valeur générale, on constate que les premiers ne mentionnent qu'un faible nombre d'amis ou de proches, et ne font guère référence à des groupes d'appartenance constitués. Si on prend pour indicateur du degré d'intégration dans un groupe et, indirectement, de protection collective dans une situation de répression extrême, le nombre d'amies ou de proches qui jouent un rôle important soit pour maintenir l'espoir, soit pour «organiser» la survie ou pour se protéger réciproquement, celles qui parlent au nom d'elles-mêmes semblent effectivement avoir passé leur expérience concentrationnaire dans un isolement plus grand encore que les autres. Ainsi, dans le récit d'Edith Bruck, seule sa sœur apparaît comme une personne proche et fiable sur laquelle elle peut compter (75) ; Reska Weiss organise une partie du récit autour de l'infailible entraide avec une amie ainsi que de sa proximité avec ses deux belles-sœurs (76) ; Estrea Zacharia-Asseo et Lucie Adelsberger se réfèrent plus particulièrement à deux amies très proches (77).

Or, à regarder de plus près, on s'aperçoit que ces modes différents de prise de parole, et cet isolement apparent dans l'internement, sont à mettre au compte de la raison officielle de l'arrestation et de la déportation. Sans nécessairement se traduire par un traitement distinct à toutes les étapes de l'expérience concentrationnaire, les différentes raisons de l'arrestation, «politique» d'un côté, «raciale» de l'autre, sont à l'origine de traumatismes supplémentaires pour les juives, ainsi que d'une moindre intégration dans un groupe constitué. En effet, les déportées «politiques», lors de leur arrivée à Auschwitz, se trouvaient en général intégrées dans un groupe de militantes qui se connaissaient de longue date, ou qui avaient eu la possibilité de se connaître en prison, parfois pendant des périodes de plusieurs mois avant leur transfert au camp de concentration. Les juives, en revanche, avaient souvent été prises dans des rafles et avaient passé, au plus, quelques semaines dans un autre camp, avant d'être déportées à Auschwitz. Elles ne connaissaient la plupart du temps de leur convoi que les membres de leur famille déportés en même temps qu'elles et, dans ce cas, le choc à l'arrivée était rendu d'autant plus insupportable qu'il s'accompagnait souvent de la perte des proches, du mari, des enfants ou des parents. Cette différence initiale marque toute l'expérience concentrationnaire. L'isolement relativement plus grand des juives à l'arrivée au camp ne semblait pas pouvoir être surmonté par la suite.

75—E. Bruck, *Chi ti amo così*, op. cit., cité dans la traduction allemande : *Wer Dich so liebt*, op. cit.

76—R. Weiss, *Journey through Hell*, op. cit.

77—E. Zacharia-Asseo, *Les souvenirs d'une rescapée*, op. cit. ; L. Adelsberger, *Auschwitz. Ein Tatsachenbericht*, op. cit.

On peut opposer, de ce point de vue, le récit de Louise Alcan du «convoi du 24 janvier», écrit en 1945 et où abondent les références à ses amies et aux «Françaises», à celui de Suzanne Birnbaum, d'un autre convoi, arrêtée comme juive. Celle-ci attribue son recrutement à Raisko à l'intervention de Louise Alcan et de la doctoresse Stéphane. Mais malgré ses liens très forts avec deux femmes du «convoi du 24 janvier», son récit fait état d'un destin plus solitaire et de l'appui d'un nombre très restreint d'amies (78). Le «convoi du 24 janvier» est, sans aucun doute, l'exemple le plus parlant d'une expérience concentrationnaire collective. Soudées entre elles par une longue période passée en prison et au fort de Româinville, ces Françaises qui arrivent au camp en chantant la Marseillaise font corps et réussissent à ne jamais être complètement séparées, au point que lorsque Marie-Claude Vaillant-Couturier se voit offrir un poste de traductrice, elle le refuse, malgré l'avantage personnel incontestable qu'il lui aurait procuré, pour ne pas abandonner les autres. Cette cohésion de groupe, à base politique et patriotique, permit au noyau de ce convoi de tisser des liens avec d'autres Françaises au Revier et à Raisko, et de sauver un grand nombre de camarades du même convoi, d'autres Françaises et elles-mêmes.

Les entretiens confirment les tendances ainsi dégagées dans la littérature. Trois Françaises, sur neuf interviewées, ne font pas partie du convoi du 24 janvier. À l'exception de l'entretien avec une émigrée juive polonaise, arrêtée en France, et qui au camp ne fréquentait guère que des Polonaises, les entretiens avec ces juives font état d'une situation très solitaire dans le camp — proche en cela de la situation d'une juive allemande et d'une juive autrichienne qui, à la différence d'autres juives autrichiennes également interviewées, n'avaient aucune affiliation politique avant leur déportation. Les deux exceptions à ce plus grand isolement des juives sont Fania Fénélon et Margareta Glas-Larsson. Pour la première, la continuité d'une multitude de relations stables et durables tient à sa position de musicienne dans l'orchestre du camp (79). La seconde se distingue par une capacité rare à nouer des contacts — disposition en partie due à une éducation mondaine toute orientée vers le «bon mariage» et renforcée par un long périple en prison (80).

On trouve en outre l'opposition entre ces deux types de prise de parole (au nom de valeurs générales, pour les «politiques», et au nom de soi-même, pour les «juives») parmi les textes de forme littéraire : à l'euphémisation et à l'objectivation dans le projet littéraire de la déportée politique Charlotte Delbo, qui donne la parole à une multitude de voix s'oppose, par exemple, la parole solitaire d'Anna Novac dans son journal.

Mais il n'est pas sans intérêt de constater que, dans plusieurs cas, il est difficile de retrouver dans le récit la raison officielle de la déportation. Par exemple, dans trois entretiens sur quatre menés avec des résistantes, par ailleurs juives, celles-ci ne peuvent plus indiquer avec certitude le classement dont elles avaient fait l'objet au camp, parmi les «politiques», les «juives», ou les deux à la fois. Dans ces trois cas — il s'agit d'une émigrée juive polonaise, et d'une autre, autrichienne, qui avaient rejoint la Résistance en France, ainsi que d'une juive autrichienne réfugiée et arrêtée en Belgique — la judéité, quoique connue des autorités ou découverte très vite après l'arrestation, n'en avait pas été la cause directe.

Dans son livre publié en 1945 Louise Alcan, sans jamais élucider ce point, raconte simplement

avoir été soupçonnée par la Gestapo d'être juive. Ce n'est que dans la réédition de 1980, et sous le choc de l'attentat à la bombe contre la synagogue de la rue Copernic, que cette femme, «totalement athée», indique explicitement ses origines juives. Dans son cas, on assiste à un refus politique des classifications inhérentes à la politique raciale nazie, tandis que dans d'autres cas il s'agit moins d'un refus expressément politique que du trouble individuellement ressenti face à l'imposition d'une classification «raciale» là où le statut de «juif» n'était pas forcément vécu comme tel ou, du moins, ne l'était que comme un fait d'ordre culturel ou religieux, c'est-à-dire relevant davantage d'une «pratique» (sur laquelle la personne a une prise) que d'une «essence» (à laquelle elle ne peut rien).

Ainsi, dans le récit de son arrestation, une jeune fille lyonnaise décrit cette situation comme un conflit qui a pour enjeu la force de conviction de différents instruments de preuves, du certificat de baptême à une physionomie typique en passant par le nom, pour établir l'appartenance chrétienne ou juive : «Alors voulant absolument nous arrêter, ils ont décidé que nous étions juifs (c'était vrai d'ailleurs), mais ils n'en avaient aucune preuve, car mon père, juif d'origine, avait été baptisé dès sa naissance... Ils ont alors réclamé son certificat de baptême, que Papa chercha en vain... entrant dans la chambre de ma grand-mère, ils lui demandent sa carte d'identité... Les Allemands trouvent ce nom suspect, et devinent aussitôt... que nous étions Israélites... Il se trouvait par ailleurs qu'une vieille photo de famille traînait par hasard sur une table. Les Boches fonçent dessus comme sur une proie, trouvant que ces personnages avaient indéniablement le type sémite. Il faut dire qu'ils ne s'y connaissent que trop dans la science qui consiste à dépister les Juifs d'après leur type physique». On conçoit bien à la lecture de ce passage, et à la seule juxtaposition du «ils ont décidé que nous étions juifs» et du «c'était vrai d'ailleurs», l'ambiguïté d'un statut — à la fois originaire et tardivement éprouvé, imposé autoritairement et revendiqué, arbitraire et authentique, artificiel et naturel, faux et vrai — qui représente en même temps une cause de destruction physique et un instrument de différenciation supplémentaire vis-à-vis des bourreaux. Une telle ambiguïté rend pour le moins improbable une claire revendication, par le déporté, d'un statut porteur de tant de contradictions.

Dans d'autres cas encore, tel celui de Margareta Glas-Larsson, rien dans l'histoire personnelle n'induit un rattachement à une quelconque judéité, à l'exception bien évidemment de la désignation comme telle par les nazis. Ces variations dans l'identification et le refus d'identification avec la raison officielle de la déportation, suggèrent que la prise de parole au nom de soi-même, contrairement à celle qui se fait au nom d'une valeur générale, appelle plusieurs interprétations. Tout d'abord, si le fait d'avoir été arrêtée pour ce qu'elle a fait permet à la victime de conférer une portée générale à la souffrance endurée au nom d'une «cause», par contre la prise de parole au nom de soi-même pourrait signaler l'impossibilité d'une telle valorisation de son destin. La parole individuelle (ou individualiste) apparaît alors négative-

78—L. Alcan, *Sans armes et sans bagages*, op. cit. ; S. Birnbaum, *Une Française juive est revenue*, op. cit.

79—F. Fénélon, *Sursis pour l'orchestre*, Paris, Stock, 1976.

80—M. Glas-Larsson, *Ich will reden*, op. cit. ; pour une présentation en français, voir : G. Botz, M. Pollak, *Survivre dans un camp de concentration, Actes de la recherche en sciences sociales*, 41, février 1982, pp. 3 sq.

ment comme le dernier recours pour exprimer ses griefs, faute de pouvoir les rattacher à une référence plus générale.

Par ailleurs, la prise de parole au nom de soi-même peut ressortir d'une ligne de conduite constante qui résulte d'un refus du classement. Ce refus peut d'ailleurs être double. On a vu que les «juifs», définis comme tels par une loi fondée sur la validité supposée des «lois» d'hérédité de Mendel dans le cas des «races humaines» (81), récusaient la plupart du temps cette définition. Le refus de s'identifier, avant la déportation, avec ce qu'on est censé être, peut se doubler, au camp, du refus de s'identifier avec la catégorie des internés juifs, dans la mesure où, dans ce cas précis et contrairement à toutes les autres catégories de déportés, l'appartenance et la solidarité avec le groupe n'était pas synonyme de protection, mais d'une menace de mort collective. Ainsi, des victimes ayant toujours récusé le critère qui les avait désignées comme telles se trouvent après leur libération dans la situation paradoxale où leur témoignage tend à s'inscrire dans une cause qu'elles n'ont jamais reconnue comme la leur. On voit apparaître là une difficulté supplémentaire du témoignage.

Enfin, on sait que la nature des crimes commis par le régime nazi au nom d'une théorie raciale avait rendu nécessaire, après la guerre, l'adjonction à la terminologie juridique de la notion de «crime contre l'humanité». C'est à cette dimension, la plus générale qui soit, de la criminalité, que semble faire écho le refus, par certaines victimes des camps de concentration, de tout classement social et l'affirmation que la simple qualité d'être humain est une raison suffisante pour vivre et pour exiger le respect. L'affirmation la plus forte de la valeur individuelle va alors de pair avec la reconnaissance du groupe le plus large qu'on puisse imaginer : l'humanité. Ce qui apparaît, à première vue, comme une parole «au nom de soi-même» de la victime la plus isolée, la victime à l'état pur, est en même temps ce qui ouvre la voie à l'identification avec une humanité «nue» et libérée des conflits nationaux et religieux, celle, justement, au nom de laquelle a été inventée la notion de «crime contre l'humanité». Ceci pose, plus généralement, la question du lien entre la formation des mémoires individuelles et collectives après la libération.

La formation d'une mémoire collective

Le travail de constitution d'une mémoire collective dans le cadre sociabilisé d'une association de déportées a pu aider individuellement des rescapées à se décharger, au moins en partie, de leurs souvenirs traumatiques. «Pour que notre mémoire s'aide de celle des autres, il ne suffit pas que ceux-ci nous apportent leurs témoignages : il faut

encore qu'elle n'ait pas cessé de s'accorder avec leurs mémoires et qu'il y ait assez de points de contact entre l'une et les autres pour que le souvenir qu'ils nous rappellent puisse être reconstruit sur un fondement commun» (82). Ce travail au sein de ce que Maurice Halbwachs appelle une «communauté affective» peut atténuer tout ce qui, dans les souvenirs individuels, rappellerait l'isolement et aussi les conflits déchirants déportés dont font état les récits relatés directement après la guerre, ainsi que les traumatismes qui ont pu provoquer par la suite des processus de refoulement, d'angoisse vis-à-vis des autres et de refus des contacts.

On peut donner pour exemple cet entretien avec une rescapée, arrêtée en 1942, sur la ligne de démarcation, à l'âge de 17 ans, avec du matériel de propagande de la Résistance. Dans son récit, quelques situations traumatisantes sont incorporées à une narration événementielle sans chronologie précise, où abonde le souvenir de la solidarité de quelques Françaises à qui elle s'était rattachée durant les deux années de déportation. «Ce qui reste surtout, c'est cette peur, cette angoisse». Ses souvenirs de Ravensbrück, où elle a été transférée en août 1944, sont plus précis. Elle y avait échappé de très près à une sélection, et le souvenir de ces circonstances a été ravivé en elle par d'autres camarades. Après son retour, à moins de 20 ans, elle dut rester plus d'un an et demi en sanatorium, et chercha à oublier, à refouler : «Quand je suis rentrée chez moi, une petite commune, tout le monde voulait voir, j'ai eu une réception extraordinaire à la gare. Les gens venaient chez moi, mais souvent je me cachais, parce que je ne voulais pas parler de ça. On était tellement traumatisées qu'on ne voulait plus se souvenir». Après son mariage avec un camarade résistant, lui-même déporté, une vie de travail et l'éducation de deux enfants, elle participe très activement depuis 1977 aux diverses animations pédagogiques dans des lycées et à la vie de l'Amicale. Sa mémoire, peu détaillée, est inséparable de la mémoire collective qu'elle a contribué à créer : son «moi» de déportée se confond avec le «nous» des Françaises déportées, et plus particulièrement de celles de son convoi.

En France, il n'est pas étonnant de rencontrer, parmi les femmes qui ont pris en main le travail de témoignage et d'animation de l'Amicale, une proportion importante de rescapées du convoi du 24 janvier 1943 : Louise Alcan, Charlotte Delbo, Marie-Elisa Nordmann, Marie-Claude Vaillant-Couturier, pour n'en nommer que quelques-unes. Ce convoi, composé en majorité de résistantes (sur 229 déportées, Charlotte Delbo compte 119 communistes et sympathisantes, 12 gaullistes, 51 déportées pour divers faits de résistance, 12 passeurs de la ligne de démarcation), fut le seul convoi acheminé sous l'étiquette «politique» au camp de femmes d'Auschwitz-Birkenau à partir de la France. Plus encore qu'ailleurs, ces déportées politiques résistantes furent confrontées à l'extermination des juives. Selon une multitude de témoignages, elles avaient joué un rôle important dans les réseaux d'entraide de résistance politique. Tout indique qu'en commun avec quelques Françaises déportées avant elles, telle Claudette Bloch, elle avaient formé l'ossature d'un réseau sur la base de l'appartenance nationale. Ainsi Louise Alcan, Marie-Elisa Nordmann et Danièle Casanova apparaissent également dans d'autres récits, soit comme symboles d'espoir, soit comme celles qui réussirent, avec l'aide de doctresses françaises ou de la légendaire Mala, à «placer» des Françaises à Raisko ou dans d'autres endroits relativement protégés. Organisant dès leur retour des rencontres annuelles à Paris pour se soutenir mutuellement, ces femmes du convoi du 24 janvier réunissent tous les éléments susceptibles de forger de façon crédible le noyau de celles qui, une fois surmontés les faiblesses physiques et les plus graves traumatismes, contribueront aussi le plus à la formation d'une mémoire collective.

81—M. Pollak, Interpréter et définir : Droit et expertise scientifique dans la politique raciale nazie, *Le Discours psychanalytique*, 25, 1985, pp. 25 sq.

82—M. Halbwachs, *La Mémoire collective*, Paris, PUF, 168, p. 12.

En l'absence d'une telle communauté affective des déportés — lieu de constitution d'une mémoire collective et de gestion des mémoires individuelles apte à atténuer d'éventuels conflits ou ressentiments —, le silence des victimes peut procéder du besoin de maintenir les liens sociaux avec l'entourage et de se conformer aux représentations dominantes. C'est ainsi que le fait d'avoir été condamnée pour « honte raciale » — délit qui, selon la législation de 1935, interdisait les rapports entre « aryens » et « juifs » — constitue un des plus grands obstacles que ressentait Margareta Glas à parler d'elle-même (83). Par contre, en accord avec leur conscience politique et patriotique, celles du « convoi du 24 janvier » ont pu, en France, contribuer puissamment à ce travail de construction et d'harmonisation d'un seul groupe de victimes qui minimise, contrairement à l'exemple allemand, l'empreinte des classifications nazies entre les victimes « raciales » d'un côté, les victimes « politiques » de l'autre. Ce travail n'a été possible que grâce à leur référence fortement constituée à une appartenance nationale, qui fait défaut aux juifs dans les pays marqués d'un antisémitisme officiel — ce qui est le cas de presque tous les pays d'Europe centrale et de l'Est avant, pendant et (malgré certains changements) également après la guerre. Il n'est pas étonnant alors que le récit qui diverge le plus de ce « nous » fortement constitué provienne d'une juive polonaise immigrée et déportée de France, qui traversa l'épreuve du camp en s'appuyant autant sur des amitiés de jeunesse avec des Polonaises, que sur ses liens avec des camarades français.

Les phénomènes de concordances et de tensions entre mémoires individuelles et mémoire collective en ce qui concerne la déportation deviennent encore plus manifestes lorsqu'on compare les dix entretiens recueillis en France et celui qui a été recueilli en Pologne aux cinq entretiens recueillis en Allemagne et en Autriche. Les sept Françaises qui nous avaient été présentées par l'Amicale, étaient toutes, à une exception près, plus hésitantes à parler sur l'« après » et sur leur réadaptation à la vie civile. Il ne s'agissait pas alors d'un refus, mais d'une incompréhension quant à l'intérêt que pouvait avoir ce récit. Tout au contraire, les interviewées d'Allemagne et d'Autriche n'ont jamais posé cette question ; et ceci sans aucun doute parce que ce sujet est, à leurs yeux, légitime et sensé. Elles firent alors apparaître les difficultés qu'a pu poser la gestion individuelle de leurs souvenirs. Mais ces différences renvoient également à l'importance des formes de reconnaissance politique et juridique des différentes catégories de victimes.

Le travail de la mémoire

On voit à l'œuvre, dans les différents pays, des logiques parfaitement contradictoires pour redéfinir, après la guerre, les groupes de victimes. En France les associations de déportés, tout en établis-

sant une différence entre les « résistants » et les autres victimes politiques (juifs et non-juifs), ont toujours œuvré comme les porte-parole de tous les déportés pour défendre leurs intérêts sociaux et leur statut politique et moral de victimes d'un système inhumain et étranger. Cette unification, cette homogénéisation des victimes s'inscrit dans une tradition et une réalité politique qui privilégie l'appartenance à la nation comme critère d'identification sociale des personnes, au détriment d'autres appartenances, religieuses notamment. Il en est de même des déportés politiques polonais. En Allemagne par contre et, dans une moindre mesure, en Autriche, le travail de redéfinition des différentes victimes fut médiatisé moins par des associations de déportés (quoique existantes) que par des actes législatif et administratifs, ainsi que par une négociation internationale entre l'État et les représentants des intérêts de la communauté juive.

L'opposition entre la France et la République fédérale d'Allemagne, qui trouve ses raisons d'être dans toute l'histoire politique et sociale des deux pays, fait ressortir sur une très petite échelle la diversité des situations dans le travail d'encadrement social des victimes après la guerre. Il va sans dire que l'émigration en Israël ou aux États-Unis impliquait pour chaque victime d'autres prises en compte et prises en charge. Sans pouvoir prétendre à une analyse exhaustive, la confrontation de ces deux situations permet de montrer l'effet de cette diversité de conditions d'une part sur la constitution d'une mémoire collective et d'autre part sur l'identité sociale de chaque victime prise individuellement.

En France, les anciens déportés passaient par des centres de triage où on leur délivrait, sur leurs déclarations, des cartes provisoires de déportés. Quelques années plus tard, et pour évincer des STO ou de prétendus déportés qui s'étaient fait enregistrer dans cette catégorie, ces cartes furent échangées contre une carte bleue de déporté politique. Plus tard encore, les associations de déportés ont fait valoir qu'il conviendrait d'établir une distinction entre les déportés qui avaient effectivement appartenu à un réseau de résistance et ceux qui avaient été déportés pour le seul fait d'être juif, cette distinction ayant pris la forme d'une carte rose de déporté résistant. Cette mesure eut des conséquences sur le calcul des pensions, les déportés civils (non résistants) touchant des pensions d'invalidité nettement inférieures, qui n'ont été égalisées qu'en 1970.

En Allemagne, les ordonnances des Alliés réglèrent au début les compensations matérielles des victimes du nazisme, avant d'être remplacées, à partir de 1952, par différentes lois fédérales et par un traité conclu entre la République fédérale et les organisations juives mondiales. Ces différentes lois reconnaissent comme victime toute personne persécutée « pour raison d'opposition politique contre le national-socialisme ou pour des raisons de race, de religion ou d'idéologie ». Mais leur application fut compliquée par la définition (territoriale et de nationalité) des « ayants-droit », qui intégrait sous ce terme les juifs fugitifs de l'Est, les DP's (displaced persons), installés dans des camps le 1er avril 1947 (entre deux et trois cent mille personnes). Par contre, cette même législation excluait toute « compensation aux personnes qui n'en paraissent pas dignes, même si le demandeur remplit toutes les conditions » (84). Cette règle excluait du champ d'application, bien évidemment, toutes les victimes criminelles, asociales et homosexuelles pour lesquelles le nazisme n'avait fait que renforcer des législations préexistantes, mais elle

83—M. Glas-Larsson, *op. cit.*, p. 89.

84—G. Blessin, *Wiedergutmachung*, Bad Godesberg, Hohwacht, 1960, p. 33.

pouvait s'appliquer aussi à des résistants que la criminalisation de la politique avait rangés parmi les « droits communs ». Mais — bien plus important — l'accès au statut d'ayant-droit et aux compensations était aussi fonction des critères politiques de la guerre froide. Ainsi les résistants au nazisme, soupçonnés d'être ennemis de « l'ordre fondamental libéral et démocratique » défini par la Constitution de 1949, en étaient jugés indignes. Certaines victimes du nazisme, considérées après la guerre comme tout aussi criminelles qu'avant, n'eurent aucune possibilité d'exprimer leurs griefs individuels ou collectifs. Les raisons politiques du moment, à savoir la guerre froide, finirent par justifier a posteriori la criminalisation de la politique sous le Troisième Reich, en déclarant certaines de ses victimes indignes de toute reconnaissance matérielle et, à plus forte raison, de toute reconnaissance morale. Cette prise en compte et cette prise en charge des victimes dans le cadre politique d'une législation qui traduit, avant tout, le souci de la continuité juridique de la légalité de l'État, ont débouché sur un double contre-effet qui culmine dans une reconnaissance indirecte des catégories mises en œuvre par les nazis. D'un côté, en effet, les victimes « raciales », y compris celles qui avaient toujours récusé ce classement absurde, devaient reconnaître sa force sociale implacable. De l'autre, l'existence même de certaines victimes politiques, tels des militants communistes, déclarés, après l'interdiction du parti en 1956, « ennemis de la constitution libérale et démocratique », ne pouvait que renforcer les préjugés de l'Allemand moyen, compagnon de route des nazis, reconverti aux valeurs démocratiques et anticommunistes : après tout, la répression politique du Troisième Reich ne pouvait pas avoir été tout à fait sans fondement. Dépolitisant ainsi la mémoire de l'époque nazie, les acteurs politiques renonçaient largement au travail de « réconciliation intérieure », abandonné dès lors au seul dialogue interconfessionnel entre Églises catholique et protestante et communautés juives. Ceci ne fait que confirmer l'importance, en Allemagne, de l'appartenance religieuse comme critère de l'identité sociale des individus, et condamne à une gestion individuelle de leur mémoire tous ceux qui ne se reconnaissent pas dans un tel classement. Ce n'est que sous les effets conjugués, à partir de 1965, de la fin de la guerre froide et du changement politique intérieur en RFA, qu'un travail de reformulation de ces problèmes a pu commencer sur une plus grande échelle.

Le cas de l'Autriche se situe entre ceux de la France et de l'Allemagne. Dans la mesure où plusieurs des fondateurs de la Deuxième République, tant de droite que de gauche, avaient été déportés sous le nazisme, le thème de la déportation et des camps pouvait facilement être assimilé à la rhétorique politique sans pour autant provoquer la mauvaise conscience de ceux qui avaient applaudi, en 1938, à l'annexion du pays par l'Allemagne nazie. Cette « génération des camps » de politiciens conservateurs et socialistes avait, selon cette rhétorique, appris dans les camps la nécessité de penser la politique en termes de compromis, d'alliances et de négociation plutôt qu'en termes de confrontation et de guerre civile. Ces hommes et ces femmes rentrés des camps symbolisaient à la fois la continuité avec la Première République, qui s'était effectivement terminée par une guerre civile en 1934, et la nouveauté du consensus rendu possible par leur catharsis concentrationnaire. En attribuant indirectement à cette même génération politique la responsabilité de la guerre civile et de l'auto-destruction du pays avant même la montée du danger nazi en Autriche, cette opération rhétorique transformait l'Autriche (et les Autrichiens) en victime(s) de ses anciens dirigeants, qui puisaient justement leur nouvelle légitimité dans leur capacité de coopération et d'harmonisation d'idéologies présentes antérieurement comme irréductibles. De manière symbolique, cette rhétorique a permis une réconciliation du pays et de ses dirigeants, réunis autour d'un même objectif et d'un même intérêt : la reconstruction. De plus certains intérêts de politique extérieure aidant (à savoir la libération des occupants), cette rhétorique a pu convaincre même d'anciens nazis de la justesse de la thèse officielle, selon laquelle l'Autriche avait été la première victime du nazisme. Quoiqu'on trouve finalement bien peu de représentants de cette fameuse « génération des camps » aux postes de commande, cette opération a valorisé les déportés, surtout politiques, tout en procurant à de petits nazis une possibilité de reconversion idéologique facile et rapide. Dans le contexte de cette histoire générale, et bien que leur vie

quotidienne les expose tout autant à des scènes qui leur rappellent que le passé n'est jamais terminé, les déportées autrichiennes interviewées ont montré moins d'ambivalence à l'égard de leur pays que les Allemandes.

Le travail politique de classification des victimes du nazisme, avec ou sans associations de déportés, participe de la formation d'une mémoire officielle qui peut, à la limite, retirer à certaines victimes toute possibilité d'articuler des griefs, voire même de rendre publics leurs souvenirs. Un exemple extrême en est une enquête d'histoire orale menée en Allemagne auprès des rescapés homosexuels des camps, et qui témoigne tragiquement du silence collectif de ceux qui, après la guerre, craignaient souvent que la révélation de leur internement puisse provoquer dénonciation, licenciement ou révocation d'un bail de logement (85). On comprend pourquoi certaines victimes de la machine de répression de l'État-SS — les criminels, les prostituées, les « asociaux », les vagabonds, les gitans, les homosexuels — ont été consciencieusement évitées dans la plupart des « mémoires encadrées » (86), ainsi que dans l'historiographie : la répression dont elles sont l'objet étant depuis longtemps acceptée, l'histoire officielle a pu se garder de soumettre à une analyse spécifique l'intensification meurtrière de leur répression sous le nazisme.

Un fait incommensurable

Luc Boltanski a pu montrer que la dénonciation d'une injustice procède d'ordinaire par une rhétorique visant à convaincre et à mobiliser d'autres personnes afin de les associer à la protestation, de sorte que la violence consécutive au dévoilement soit à la mesure de l'injustice dénoncée (87). En dehors des registres socialement institués et hautement formalisés (judiciaire et scientifique), la lecture des différents témoignages de déportés montre que les voies de la dénonciation ainsi décrites semblent paradoxalement fermées. Déjà le troisième registre officiel disponible, celui de la rhétorique politique, est, on l'a vu, faiblement représenté dans notre corpus. Les témoignages les plus personnels, eux aussi, ne portent guère de marques revendicatives, comme si le motif ordinaire d'une dénonciation, le rétablissement de la justice, était de toute évidence hors de portée. C'est que la mémorisation met les déportés face à une période de leur vie qui les a littéralement placés en dehors d'eux-mêmes, en les forçant à s'ajuster à l'univers concentrationnaire. L'écart qui s'y établit presque inévitablement entre les conduites imposées et l'image qu'on a de soi-même peut provoquer des doutes et des crises identitaires, de sorte que toute dénonciation individuelle de ce passé est rendue particulièrement difficile, parce qu'elle risque d'être toujours assortie de sentiments ambivalets.

85—R. Lautmann, *Der Zwang zur Tugend*, Francfort, Suhrkamp, 1984, pp. 156 sq.

86—Pour ce concept, voir H. Rousso, *Vichy, Le grand fossé, Vingtième Siècle*, 1, 1985, pp. 55 sq.

87—L. Boltanski, *La dénonciation, Actes de la recherche en sciences sociales*, 51, mars 1984, p. 3.

Enfin, les seuls registres disponibles pour parler d'une façon cohérente de l'expérience concentrationnaire — à savoir le discours judiciaire, politique ou scientifique — restent de toute évidence incapables de rendre compte de cette expérience dans ce qu'elle a de personnel, c'est-à-dire en ce qu'elle touche directement l'identité de la personne. Restituant nécessairement le passé de façon lacunaire, ces registres ne permettent pas véritablement de comprendre les victimes et tous leurs problèmes. Eu égard aux blessures et aux traumatismes avec lesquels les survivants sont contraints de vivre, toute tentative qui vise à rétablir la justice reste impuissante. Aussi l'expérience concentrationnaire n'est-elle peut-être si « indicible » que parce qu'il n'existe effectivement aucune possibilité de rétablir une justice. Et le besoin de parler et celui de se taire peuvent coexister parce que les mots adéquats manquent et que le langage courant, avec ses formules telles que « je meurs de faim », « je meurs de fatigue », peut creuser, sans intention aucune, un fossé infranchissable entre les survivants et les « autres ». C'est là peut-être qu'intervient le recours au registre littéraire, qui opère sur le mode non plus de la dénonciation (rétablissement de la justice), mais de la communion émotionnelle (rétablissement du lien avec les « autres ») — d'où, sans doute, le caractère assez tardif des formes les plus littéraires dans les récits autobiographiques.

Si cette expérience est difficilement communicable, c'est aussi en raison de son étrangeté : c'est la rupture avec le passé et avec l'avenir qui donne à l'expérience concentrationnaire le caractère d'une expérience hors du temps et de l'espace, d'autant plus difficile à raconter qu'il n'y a rien à quoi l'associer pour la rendre plus crédible ; c'est l'étrangeté aussi des conduites qui ont pu accroître les chances de survie, et dont on peut difficilement rendre compte en dehors du contexte ; et c'est la difficulté enfin de situer cette expérience par rapport à la morale courante. Les registres judiciaire, scientifique et politique évitent, certes, d'évoquer la part des traumatismes imputables aux relations entre déportés, qui, du même coup, se trouvent dans la nécessité de les gérer individuellement ou entre eux. On peut se demander si les manifestations concrètes et l'ampleur de certains traits caractéristiques du « syndrome du survivant », constaté par des psychiatres et des psychanalystes, ne résultent pas de l'impossibilité d'évoquer publiquement certains de leurs traumatismes et d'en faire partager le souvenir (88). Tout au moins la difficulté de les communiquer a pu les renforcer au point de les solidifier pour constituer un syndrome spécifique (89) : angoisse de la mort, fragilité psychique (et souvent physique), dureté dans les rapports humains, penchant à la méfiance. Autant que dans le passé et les souvenirs des survivants, la genèse de ce syndrome est à rechercher dans l'absence de

possibilité de communication, due à l'absence de toute volonté d'écoute perceptible chez autrui.

Cette littérature révèle également chez les survivants un sentiment de culpabilité, condensé autour de la même interrogation obsédante : « pourquoi moi et pas les autres ? ». Or, plus encore que les autres aspects du « syndrome du survivant », ce sentiment de culpabilité pose problème, tout au moins dans sa formulation générale, qui sous-entend qu'il peut s'appliquer à tous les survivants, indépendamment de leurs expériences concrètes, fort diverses, et des possibilités sociales de gérer des souvenirs qui, comme on a pu le voir, varient tout aussi fortement. En fait cette hypothèse d'un sentiment de culpabilité que provoquerait, selon la psychanalyse, la survie en situation extrême, montre plutôt que l'attention exclusivement psychologique portée à l'individu a pour première conséquence de laisser le champ libre au jugement moral. Il semble en effet que l'interprétation psychanalytique, qui proclame un lien de causalité entre expérience concentrationnaire et sentiment de culpabilité, ne fasse qu'exprimer sur le plan moral, et individuel, une tension qui peut aussi bien s'explicitier dans le registre politique, juridique, scientifique, ou littéraire. Parler de « sentiment de culpabilité », loin de fournir une quelconque explication, ne fait donc que déplacer l'expérience sur un registre particulier, dont il convient bien plutôt de se demander pourquoi il est adopté, par qui et à quel moment. Autrement dit, nous nous proposons de traiter le dit « sentiment de culpabilité » — qu'il soit énoncé par le déporté ou par celui qui interprète son discours — comme un symptôme et non pas comme une cause, encore moins comme une catégorie explicative. En outre, en négligeant l'effet propre du temps écoulé, une analyse qui relie directement aux expériences concentrationnaires tel ou tel constat d'un trouble psychique sous-estime forcément l'apport des modes de gestion des souvenirs dans la constitution et la fixation de tels troubles.

Mesurer, ne serait-ce qu'implicitement, l'expérience concentrationnaire à l'aune de la morale courante, revient à imposer aux survivants une exigence intenable, à savoir le comportement constamment héroïque permettant la survie dans la dignité. La simple anticipation d'une telle exigence rend extrêmement difficile toute communication sur l'expérience concentrationnaire, dans la mesure où il est très peu probable que ceux qui écoutent soient capables de se défaire de préceptes moraux et de conceptions de la dignité dont le caractère absolu fait justement une bonne part de l'efficacité ordinaire. Nos entretiens montrent que c'était encore directement après la guerre que l'on trouvait les meilleures conditions de communication et d'écoute, à un moment où le souvenir vivace des atrocités et des contraintes qui peuvent peser sur la moralité des conduites était encore largement partagé. Plus tard, les récits de déportés ont pu constituer une mise en question, difficilement admissible, des conditions de validité de valeurs tenues pour inaliénables. L'écart n'a pu alors que se creuser entre les « survivants », avec leurs souvenirs, et les « autres ». Or, n'est-ce pas justement cet écart qui a contribué à provoquer un sentiment de culpabilité chez certains survivants, dans la

88— Voir surtout : R. J. Lifton, *Death in Life*, New York, Simon and Schuster, 1967.

89— Dans la littérature psychiatrique, M. Richartz a insisté sur ce problème de communicabilité : Zur Frage der wesentlichen Mitverursachung schizophrener Psychosen durch verfolgungsbedingte Extrembelastungen, Contribution au VI. Congrès Médical International de la FIR, Prague, 30 nov.-2 déc. 1976.

mesure où le décalage entre la morale courante et l'expérience du sujet influence les critères de jugement de ses propres actes et de ceux d'autrui ?

Les groupes restreints d'amis formés d'anciens déportés, ou les associations plus formelles, deviennent alors les seuls lieux où ces souvenirs peuvent être librement vécus. La possibilité de s'appuyer sur de tels liens de groupe est donc d'une importance cruciale pour les déportés dans leurs efforts pour surmonter les traumatismes et pour préserver leur sentiment d'identité. Or, il apparaît que la plupart des théories de la survie — dont celle de Bruno Bettelheim et celle de Terrence Des Pres représentent les deux grands pôles d'interprétation opposés — se sont essentiellement intéressées aux seules conditions d'existence pendant la période concentrationnaire.

Les théories de la survie

Les études sur l'expérience concentrationnaire et la survie en situation extrême sont certainement le seul exemple où l'expérience personnelle de l'auteur a pu jouer comme le garant principal, sinon exclusif, de leur crédibilité théorique. Les premières interprétations concordantes émanent de psychanalystes déportés, Bruno Bettelheim et Erich Federn. Ces théories lient la survie en situation extrême à la force que l'interné réussit à opposer aux mécanismes de désintégration physique et morale de sa personnalité. La base de cette lutte contre la désintégration est la mobilisation des valeurs positives de la vie contre l'angoisse de mort commune à tous les hommes (90). Or, selon cette interprétation psychanalytique, la possibilité de surmonter cette angoisse de mort — préalable à toute résistance physique, psychique et morale — dépend de la capacité qu'a l'individu de sauver les valeurs essentielles de son ancien système de maîtrise de soi-même. Le maintien de l'autonomie personnelle permet alors de «mettre une certaine distance entre soi et son expérience, pour mieux la maîtriser» (91).

Ce qui sous-tend donc la théorie psychanalytique de Bruno Bettelheim, et d'autres après lui, c'est le présupposé d'un individu autonome, conçu à la fois comme catégorie descriptive pour la psychologie du développement et comme idéal de vie. Selon cette théorie, indissociablement descriptive et prescriptive, le sujet accèderait au statut de personne à part entière après une période de formation et de maturation des potentialités, essentiellement spirituelles, susceptibles de procurer une «estime de soi» à travers la définition, autonome et indépendante, de la place qu'il occupe dans le monde social. Cette estime de soi serait la base d'une identité assurée, autrement dit de la

capacité d'un individu à rester le «même» en dépit des changements dans son environnement social. C'est d'elle aussi que dépendrait la résistance aux conditions concentrationnaires (92) : pour Bettelheim, seuls ceux qui parvenaient à préserver cet amour-propre étaient capables de supporter longtemps le traitement infligé au camp. Et c'est parmi les prisonniers politiques, les mieux préparés à la réalité qui les attendait, que Bettelheim détecte le plus de ressources de résistance et donc de chances de survie.

Mais si les différents récits confirment partiellement cette analyse, ils mettent cependant en question la validité générale de sa thèse centrale, à savoir que le ressort le plus important de la survie serait le maintien de l'estime de soi-même et de l'amour-propre, rendu possible par une attitude rigoureuse, sans compromission, face aux gardiens. En effet, imputer principalement la survie, avant tout psychique, à la rigueur morale conduit à interpréter aussi les troubles post-concentrationnaires en termes moraux (d'où la thèse du sentiment de culpabilité des survivants, avancée d'abord par Bruno Bettelheim et développée par Robert J. Lifton dans la description du syndrome du survivant). Or, la comparaison entre contextes nationaux différents suggère, on l'a vu, que les conditions de communicabilité de l'expérience façonnent la possibilité, d'une part, de surmonter les traumatismes et, d'autre part, d'intégrer ce passé dans la conception qu'on a de soi-même, dans le sentiment de sa propre identité.

Plus de trente années plus tard, prenant appui sur quelques témoignages publiés par des survivants, Terrence Des Pres opposa, à ces théories qui privilégient la rigueur morale comme moyen principal pour maintenir l'intégrité de la personnalité, une interprétation «sociobiologique», selon laquelle les pulsions égoïstes fondamentales et les liens restreints de parenté constitueraient les ressources de la survie individuelle ou du groupe restreint, parental ou amical. Contraints de transgresser la plupart des tabous qu'impose la civilisation, les survivants nous rappelleraient, selon Des Pres, les valeurs et les gestes primaires et réprimés par notre civilisation mais qui, seuls, garantissent la permanence de l'espèce (93). Dans un univers sans institutions médiatrices, la survie résulterait de la capacité d'adaptation rapide à des circonstances en transformation permanente, donc de la capacité à recréer en permanence de nouveaux liens sociaux (94), tandis que les conceptions «morales» joueraient un rôle négligeable. Les survivants ont donc su accepter le défi des contraintes extrêmes et s'adapter aux exigences de cet univers, notamment en se libérant de principes moraux tenus pour universels. Contrairement au sentiment de culpabilité, constaté par des psychanalystes et des psychiatres, Des Pres attribue aux survivants une qualité spécifique, à savoir le fait de garder une distance et un scepticisme à l'égard des canons

90—Les premières publications de Bruno Bettelheim, reprises dans la traduction française, datent de 1943, *Survivre*, Paris, Robert Laffont, 1979, pp. 15-160 ; E. Federn, *The Terror as a System : The Concentration Camp*, *Psychiatric Quarterly Supplement*, 22, 1948, pp. 52-86. Plus tard s'ajoutent dans la même perspective les analyses d'un autre psychologue survivant : V. E. Frankl, *Mens Search for Meaning*, Boston, Beacon Press, 1962.

91—B. Bettelheim, *op. cit.*, p. 61.

92—*Ibid.*, pp. 56 sq.

93—T. Des Pres, *The Survivor. Anatomy of Life in the Death Camps*, New York, Washington Square Press, 1976, pp. 182, 74 et 190.

94—*Ibid.*, pp. 214 et 226.

de la morale courante. Par conséquent, les survivants sont, selon Des Pres, les précurseurs d'une nouvelle morale, pratique et modeste, orientée vers la survie de l'espèce, en rupture aussi avec les valeurs de notre civilisation. Traduisant la recherche de la grandeur individuelle et collective, ces valeurs de notre civilisation — qui, selon Bettelheim, ont justement permis la survie dans la dignité — expriment, selon Des Pres, un esprit de domination de la nature et des autres qui mène inéluctablement à la destruction de l'espèce.

Il en résulte une opposition irréductible, Des Pres reprochant à Bettelheim de vouloir justifier une conception particulière d'un moi intellectuellement autonome et complètement indépendant (95), Bettelheim reprochant à Des Pres de présenter «les survivants comme des êtres exceptionnels, supérieurs en raison de leurs expériences dans les camps d'extermination... Il transforme en héros ces rescapés du hasard» (96).

Des Pres se demande si des théories comme celle de Bettelheim ne reflètent pas avant tout une expérience singulière, conduisant à justifier la catégorie des déportés politiques à laquelle Bettelheim avait lui-même appartenu. Mais il omet de soumettre son propre corpus de témoignages — un échantillon par définition spontané — à un questionnement similaire. On est alors en droit de se demander si cette opposition théorique entre interprétation «psychologique» et interprétation «sociobiologique» n'est pas d'autant plus irréductible qu'en est absente toute réflexion sur les méthodes et les matériaux empiriques qui ont permis la construction de telles interprétations. Cette impression se trouve encore renforcée dans les deux cas, par le recours, presque sous forme de profession de foi, à la vision du monde de l'auteur, à sa conception philosophique et anthropologique comme dernière instance du discours théorique. Ainsi Bruno Bettelheim fait découler sa théorie d'une thèse personnelle, postulant une angoisse universelle de la mort qui serait contenue par les valeurs de notre civilisation, nous permettant de l'«adoucir par une foi solide en une vie future». Quant à Terrence Des Pres, son livre débouche sur un véritable règlement de comptes avec les traditions intellectuelles occidentales à l'origine de ces conceptions (97). Selon lui, une théorie qui mesure la survie au maintien de valeurs supérieures et qui condamne au sentiment de culpabilité tous ceux dont la conduite n'aurait pas été à la hauteur, s'inscrit dans une tradition philosophique qui conduit à dénier à la vie en tant que telle une valeur en soi. Ainsi la polémique contribue à l'explicitation des points de vue et des effets performatifs de l'une et l'autre théorie : chez Bettelheim, le plaidoyer, présent dans tous ses livres, pour une pédagogie qui renforce l'autonomie et la force de résistance de l'individu contre les formes de domination dans une société de masse ; chez Des Pres, la stylisation de la victime en héros des temps modernes et la valorisation de la vie pour la vie. À l'humanisme traditionnel, héritier de la tradition philosophique occidentale, s'oppose alors un nouvel humanisme qui, au nom de la préservation de l'espèce et s'appuyant sur l'image de l'anti-héros, s'attaque à l'individualisme héroïque élitaire, cette incarnation des valeurs occidentales qui ont aussi produit Auschwitz.

Une analyse des différentes formes de témoignages de survivants ne permet pas de trancher ce débat en faveur de l'une ou de l'autre de ces approches théoriques. La seule tentative, assez limitée, pour aboutir à des constats quantifiés, menée par des sociologues et psychologues sociaux autour de Paul F. Lazarsfeld, suggère des corrélations moins évidentes que chez Bettelheim entre catégories de

déportés et comportements et confirme également l'importance de certains des facteurs mis en lumière par Des Pres, sans pour autant permettre une interprétation suffisamment tranchée pour obtenir une sorte de «type idéal» du survivant.

Selon l'étude sociographique présentée plus haut, la formation d'une volonté de survivre est un processus qui commence dès avant la déportation, en fonction du degré d'information et d'anticipation relatives au camp d'extermination. Tout d'abord, cette volonté de survivre s'exprime dans le refus du suicide, assez fréquent au moment de la désignation des convois et pendant les convois. Par contre, des cas de suicide au camp sont rarement rapportés (98). Au camp, cette volonté se traduit par des tentatives pour se faire affecter aux tâches moins pénibles. Le terme même, «survivre», est souvent utilisé au camp pour désigner l'occupation de telles positions, mais plus encore le fait de se trouver dans des situations relativement prévisibles (p. 33). Or, s'agissant d'un camp de la mort, toute analyse des relations sociales qui ont pu s'y nouer doit prendre en compte que, dans un contexte d'extermination du plus grand nombre (par le gaz ou par le travail), le nombre de détenus occupant des positions plus protégées était très réduit : 1 à 2 % des détenus appartenaient à la «couche supérieure» (aînés de camp, aînés de bloc, médecins) et 10 % à la «couche moyenne» (positions gestionnaires) (99) — l'accès à ces positions est, la plupart du temps, attribué à des relations privilégiées avec d'autres internés ayant une influence sur la distribution du travail ; pour quelques rares métiers très spécialisés (médecins, infirmières, mécaniciens), c'est la compétence formelle qui est invoquée, tandis que parfois, mais rarement, sont mentionnées dans les entretiens certaines techniques de séduction, allant des petits cadeaux (tricoter des lainages pour les gardes), ou de l'observation d'un comportement-modèle au travail, jusqu'au chantage ou à des offres homosexuelles (p. 41). L'accès aux tâches les plus désirables est donc fonction des relations avec des détenus mieux placés, en général appartenant à la même communauté (nationale et linguistique). La coopération et l'entraide s'effectuent dans de petits groupes bien définis qui ne traversent guère les frontières entre les différentes nationalités et qui prennent souvent appui sur des relations familiales et des origines locales communes. Les actes de soutien ou d'aide au-delà de ces frontières émanent la plupart du temps d'individus et de groupes plus privilégiés (de non-juifs à juifs, d'ouvriers civils à déportés travaillant en usine) (pp. 58-59). Outre la position et le travail acquis dans le camp, la survie est attribuée au vol de nourriture, au repos à l'hôpital du camp, et à des techniques de présentation de soi lors des sélections — telles que raviver l'expression du visage en comprimant les joues — ainsi que, exceptionnellement, à des relations homosexuelles (pp. 128 sq.). Les convictions religieuses et politiques n'apparaissent quasiment jamais dans ces entretiens en tant que facteur de survie.

Ainsi la mise à plat sociographique, parce qu'elle met en évidence les régularités de certains comportements dans l'univers concentrationnaire, fait plutôt ressortir leur conditionnement structurel

98—J. Goldstein, I. F. Lukoff, H. Strauss, *op. cit.*, pp. 145-146. Ce rapport rend compte de suicides dans les ghettos hongrois et pendant la déportation. De même Herbert Strauss, qui a vécu à Berlin jusqu'en 1943 avant d'entrer dans la clandestinité et de s'exiler estime à quelques 20 % le nombre des suicides de ceux qui étaient enregistrés sur les listes de déportation établies par la communauté juive berlinoise. Toujours à Berlin, on estime à 25 % les cas de suicides parmi tous ceux qui ont été enterrés au cimetière juif de Weissensee entre 1942 et 1943 : B. Blau, *The Jewish Population of Germany, 1939-1945, Jewish Social Studies*, XII, 2, 1950, pp. 161-172.

99—H. G. Adler, *Selbstverwaltung und Widerstand in den Konzentrationslagern der SS, Vierteljahreshefte für Zeitgeschichte*, 2, 1960, p. 225 ; D. Rousset, *L'univers concentrationnaire*, Paris, Éd. du Pavois, 1946, pp. 158-162.

95—*Ibid.*, p. 188.

96—B. Bettelheim, *op. cit.*, pp. 123-124.

97—T. Des Pres, *op. cit.*, pp. 190 sq.

— de sorte que le regard sociologique se prête moins que l'approche psychologique à une lecture sous un angle moral ; et, contrairement à l'approche sociobiologique, elle met également en relief l'importance, dans certains cas, de la socialisation préconcentrationnaire ainsi que de l'appartenance à des groupes constitués, politiques ou nationaux.

Notre matériel montre finalement qu'on peut retenir comme complémentaires les hypothèses que le jeu des oppositions théoriques entre la psychanalyse et la sociobiologie tend à polariser. Ces deux théories, aussi unilatérales l'une que l'autre, constituent en fait les deux pôles extrêmes du champ de l'expérience concentrationnaire, entre lesquels toutes sortes de positions intermédiaires — et, souvent, contradictoires — peuvent apparaître, en fonction des configurations concrètes qui dépendent largement des différents types de ressources de l'individu, et de son accès à certains liens sociaux qui façonnent son identité. Or ces ressources sont également à l'œuvre, on vient de le voir, dans la *forme* même des témoignages, dont l'analyse apparaît ainsi comme un préalable indispensable à toute interprétation qui se refuse à occulter, par une volonté de théorisation unilatérale, la réalité des conditions d'adaptation à une expérience proprement sociale, donc multiple.

Cette recherche sur une expérience-limite rappelle aussi combien est difficile le maintien de la

continuité et de la cohérence, tant pour un individu que pour un groupe. Car de même que l'ordre social — ce précaire équilibre de forces — résulte d'un travail de négociation et de compromis, l'ordre mental, tout aussi fragile, est le fruit d'un travail permanent de gestion de l'identité qui consiste à interpréter, à ordonner ou à refouler (temporairement ou définitivement) toute expérience vécue de manière à la rendre cohérente avec les expériences passées ainsi qu'avec les conceptions de soi et du monde qu'elles ont façonnées : il s'agit, en un mot, d'intégrer le présent dans le passé. C'est ce travail permanent qui sous-tend l'*habitus*, grâce auquel la personne apparaît comme dotée de continuité et de cohérence.

Ainsi, en rendant compte de troubles identitaires fondamentaux et de leur possible maîtrise, l'analyse de l'expérience concentrationnaire atteste à quel point, selon la formulation de Max Weber, «l'identité n'est jamais, du point de vue sociologique, qu'un état de choses simplement relatif et flottant» (100) — et à quel point les individus, en tant qu'ils sont le produit d'une construction sociale, sont également une construction d'eux-mêmes.

100—M. Weber, *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1965, p. 360.